



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

La version pdf de ce livre préparée par la boutique Razva.com

Récitons al Fatiha pour l'âme de Abbas Ahmad al Bostani



**Pour télécharger tous les livres d'Al-Bostani gratuitement
veuillez consulter notre boutique musulmane en ligne Razva**

+ LIBRAIRIE CHIITE EN LIGNE



**Razva a plusieurs projets de traduction de nouveaux livres
en cours, vous pouvez nous soutenir financièrement par
vos dons, en cliquant sur le lien ci-dessous:**

♥ DONATE !

Les Sources de La Noble Sunna

**Édité et traduit de l'arabe
par
Abbas Ahmad al-Bostani**

Publication de la Cité du Savoir

**Editeur:
Abbas Ahmad al-Bostani
(La Cité du Savoir)
C.P. 712 Succ. (B)
Montréal, Québec, H3B 3K3
Canada**

**E-mail: abbas@bostani.com
Site Web: www.bostani.com**

Première Édition: Décembre 2002

**Titre original (en arabe) :
*Maçâdir al-Sunnah al-Charîfah***

ISBN: 2-922223-30-2

**Copyright: Tous droits de traductions, de reproduction
et d'adaptation interdits sans l'autorisation de :
Abbas Ahmad al-Bostani**

Table des Matières

Leçon 1:

Qu'est-ce que le Hadîth

Discussion :

Bibliographie sommaire

Leçon 2:

Qu'est-ce que le Hadîth *qudsî* (saint)

**La division des recherches des Sciences du
Hadîth**

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 3 :

Comment naquit la Science du Hadîth

**L'Interdiction de la Transcription du Hadîth
après le décès du Prophète (P)**

**Les principales raisons de l'interdiction de la
transcription**

**Les Conséquences et les résultats de
l'interdiction de la Transcription du Hadith**

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 4 :

Le Hadith à l'Epoque des Imams (p) -1

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 5 :
Le Hadith à l'époque des Imams
(al-Hassan, al-Hussain et al-Sajjâd-
p)-2

Comment était la situation des uléma de Hadith (muḥaddithîn, "traditionnistes") à cette époque?

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 6 :
Le Hadith à l'époque des Imams
(al-Bâqir, et al-Sâdiq -p) -3

Comment le Hadith a-t-il connu son essor après son ère d'asphyxie ?

Discussions

Biographie sommaire

Leçon 7 :
Le Hadîth de l'époque de l'Imam
al-Kâdhim (p) à l'époque de l'Imam
al-'Askarî (p)

Les Rapporteurs des Hadith relatés par l'Imam Mûsâ Ibn Ja'far al-Kâdhim (p)

Les Rapporteurs des Hadith relatés par l'Imam al-Redhâ (p)

Les rapporteurs des Hadith tenus de l'Imam al-Jawâd (p)

Les rapporteurs des Hadith tenus de l'Imam al-Hâdî (p)

Les rapporteurs des Hadith tenus de l'Imam al-'Askarî (p)

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 8 :

Les Quatre-cents Origines (*al-Uçûl al-Arba'mâ'ah*)

Qu'est-ce que les Quatre-cents Origines ?

Que reste-t-il de ces "Origines" à notre époque ?

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 9 :

Les Recueils (Corpus) de Hadith (*al-Jawâmi' al-Hadîthiyyah*)

Quels sont les corpus de Hadith chiïtes ?

Comment se sont constitués les corpus primaires?

Comment ont été organisés (classifiés) les corpus primaires ?

Les corpus primaires portaient-ils des titres particuliers ?

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 10 :

Les Corpus secondaires

Comment se sont constitués les corpus secondaire?

Quels sont les Recueils secondaires ?

Quelles sont les méthodologies de ces quatre livres?

Quels sont les projets de recherches sur les Quatre-Livres?

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 11:

“Kitâb al-Kâfi”

Quelles sont les caractéristiques de “Kitâb al-Kâfi”?

Qu’est-ce qui a motivé la compilation d’al-Kâfi?

Quelle est le mode de classification d’al-Kâfi ?

Les Hadith figurant dans la-Kâfi sont-ils tous authentiques (çahîh) ?

Quel est le nombre des Hadith d’al-Kâfi ?

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 12 :

“Man Lâ Yah-dhuruhu-l-Faqîh”

Quelle est la raison de la composition de ce livre ?

Les *marâsîl* (les *hadith mursal*) de ce livre peuvent-ils être considérés comme *hujjah* (argument juridique) ?

Quel est le nombre des Hadith de ce livre?

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 13:

“Al-Tah-thîb”

Qu’est-ce que “Kitâb al-Tah-thîb” ?

Quelles sont les traits distinctifs de ce livre?

Quel est le nombre de Hadith d’al-Tah-thîb ?

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 14 :

“Al-Istibçâr”

Qu'est-ce que "al-Itibâr" ?

Pourquoi l'opposition s'est-elle produite entre les Hadith ?

Comment al-Cheikh al-Tûcî a-t-il divisé "al-Istibâr" et quel est le nombre de Hadith rapportés dans ce livre ?

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 15 :

"Al-Jawâmi' al-Muta'akh-khirah" (Les Recueils ultérieurs)

Pourquoi ce nouveau regain d'intérêt pour le Hadith ?

Les caractéristiques des Recueils ultérieurs

Discussions

Bibliographie sommaires

Leçon 16 :

"Al-Wâfi"

Qu'est-ce que le livre d'"al-Wâfi" ?

Pourquoi al-Faydh al-Kâchânî a-t-il entrepris la compilation d'"al-Wâfi" ?

Quels sont les traits distinctifs d'"al-Wâfi" ?

La méthodologie du livre

Le nombre des Hadith et des chapitres d'"al-Wâfi"

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 17 :

"Wasâ'il al-Chî'ah"

Qu'est-ce que Wasâ'il al-Chî'ah ?

Dans quel but l'auteur d'"al-Wasâ'il" a-t-il compilé ce livre ?

L'ordonnance du livre d'"al-Wasâ'il"

Quelles sont les plus importantes des caractéristiques d'al-Wasâ'il ?

La méthodologie de l'auteur dans la composition de son ouvrage

Les éditions du livre et le nombre de ses Hadith

Bibliographie sommaire

Leçon 18 :

"Bihâr al-Anwâr" (Les Mers des Lumières)

Qu'est-ce que "Bihâr al-Anwâr" et qui l'a compilé?

Pour quelles raisons "al-Bihâr" a-t-il été composé?

Quelles sont les plus importantes caractéristiques de "Bihâr al-Anwâr"?

Quelles sont les plus importantes recherches relatives aux "Bihâr"?

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 19 :

"Mustadrak al-Wasâ'il"

Qu'est-ce que *Mustadrak al-Wasâ'il* ?

Quelle est la principale raison de la compilation d'"al-Mustadrak" ?

L'ordre dans al-Mustadrak

Quelles sont les titres des Utilités (Fawâ'id) figurant à la fin d'al-Mustadrak?

Le nombre des Hadith d'al-Mustadrak et le nombre total des Hadith des deux livres

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 20 :

“Jâmi‘ Ahâdith al-Chî‘ah” (Le Recueil des Hadith des Chiïtes)

0

Qu’est-ce que “Le Recueil des Hadith des Chiïtes”?

La méthodologie de Sayyed Burûjerdî dans “Jâmi‘ Ahâdith al-Chî‘ah”

Comment a-t-on sélectionné les chercheurs chargés de compiler le livre ?

Le nombre des Hadith figurant dans “Jâmi‘ Ahâdith al-Chî‘ah”

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 21 :

“Al-Arba‘ûnât” (Les Quarantes)

Le Développement du Récit des Quarante Hadith

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 22 :

De Nouveaux Projets de recherche sur le Hadith-1

Y a-t-il de nouveaux projets de recherche sur le Hadith?

1-Les Hadith de *Tafsîr*

2-La Compilation des Hadith à contenu jurisprudentiel

3-La Compilation des Hadith contenant des Du'â'

4- Les livres de Manâqib

5-Les Recueil de Hadith sur l'Éthique et le savoir-vivre

6-Les Explications des Hadith

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 23 :

De Nouveaux Projets de Hadith - 2

Quels autres projets de recherche sur le Hadith?

Explications et Commentaires relatifs à des ouvrages de Hadith autres que les Quatre Livres

Discussions

Biographie sommaire

Leçon 24 :

Des Projets de Recherche contemporains

Quels sont les projets de recherche contemporains sur le Hadith ?

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 25 :

Les Sources du Hadith chez les Sunnites

Quand la transcription du Hadith a-t-il commencé chez les Sunnites?

Les Recueils de Hadith secondaires

Les Recueil de Hadith ultérieurs (Al-Jawâmi' al-Muta'akh-khirah)

Discussions

Bibliographie sommaire

Leçon 1

Qu'est-ce que le Hadîth

Le Hadîth est la seconde source de la noble Sunna après le saint Coran. Allah - qu'Il soit glorifié- nous demande de suivre Son Messager et de retracer ce qu'il a apporté. En effet, Allah dit :“Ce que le Messager vous a apporté, prenez-le (suivez-le) et ce qu'il vous a interdit abstenez-vous-en”^[1] et :”Obéissez à Allah, au Prophète et à ceux parmi vous, qui détiennent l'autorité”^[2]

D'autre part, le Hadîth consiste en la relation d'un acte, d'une parole ou d'une approbation tacite (d'un acte ou d'une parole) du Prophète (P) et de ses Successeurs infaillibles. De ce fait, il tient lieu d'un argument juridique (il a force de loi) dans les statuts (jugements) légaux. Très souvent le Hadîth ne fait qu'expliquer le Coran, détailler ses statuts culturels, préciser (restreindre) ses énoncés absolus, et interpréter ses équivoques, comme il le fait lorsqu'il fixe par exemple la portion à couper de la main du voleur, peine décrétée

dans le Coran (couper la main du voleur), mais dont les modalités et la manière ne sont pas précisées, ou comme il le fait lorsqu'il spécifie une généralité énoncée dans le Coran qui dit : "Quant à vos enfants, Allah ordonne d'attribuer au garçon une part égale à celle de deux filles"^[3], en précisant que (toutefois) "l'assassin n'a pas droit à l'héritage".

De plus, le Hadîth comprend beaucoup de statuts indépendants, tel celui-ci : "Ce qui est mahram (interdit) par lien généalogique, devient mahram par allaitement aussi"^[4]

De même, le mot Hadîth désigne la Sunna, laquelle "consiste en la parole, l'acte ou l'approbation non ordinaire du Prophète (P)- ou des Infaillibles en général". Il y a également cette autre définition du Hadîth : "C'est le dire de celui qui n'a pas le droit de mentir et de se tromper dans ses actes, ses paroles et ses approbations, dire qui ne soit ni une parole du Coran ni une parole ordinaire"^[5]

A l'origine, la définition du terme Hadîth ou sunna s'applique au Prophète (P). Si nous en avons toutefois généralisé la portée pour comprendre également ses Successeurs infaillibles, c'est parce que ces derniers sont ses gardiens sur la Religion après lui, et parce qu'ils n'émettent que des jugements qu'ils tiennent de lui, et ne rapportent que son Hadîth. C'est ce qu'

affirma l'Imam al-Sâdiq (p) : “Je tiens mon Hadîth de mon père^[6], et mon père le tient de mon grand-père^[7], mon grand-père le tient d'al-Hussayn^[8], et al-Hussayn le tient d'al-Hassan^[9], al-Hassan le tient à son tour d'Amîr al-Mu'minîn^[10], et Amîr al-Mu'minîn le tient du Messenger d'Allah (P)”^[11]

Selon “al-Irchâd” du Cheikh al-Mufîd, lorsqu'on interrogea l'Imam al-Sâdiq (p) sur l'absence de sources dans ses Hadîth : “Tu rapportes des Hadîth sans en citer les chaînes de transmission !”, il répondit : “Lorsque je relate un Hadîth sans en mentionner la chaîne de transmission, sachez ma source (chaîne de transmission) en est la suivante : mon père, de mon grand-père, de son père, de son grand-père, le Messenger d'Allah (P), de Jibrâ'îl (l'Archange Gabriel), d'Allah - Le Puissant et Sublime”^[12].

Ainsi, les Hadîth des Imams (p) sont les Hadîth du Prophète (P) et leur sunna est la sienne, car ils sont ses successeurs et ses gardiens sur l'intégrité de la Religion, et tout ce qui relate la sunna du Messenger d'Allah (P) et la sunna de ses Successeurs est Hadîth et khabar (Information).

De même qu'on se réfère à l'autorité du Noble Coran pour connaître les statuts de la Religion, de même on se réfère à celle de la sunna pour déterminer la position de la

Charia (la Loi islamique) vis-à-vis des statuts divins et de la connaissance de la Religion.

Donc, la sunna est la seconde source, après le Noble Coran, de la connaissance des statuts religieux. Et le seul moyen de connaître la sunna est le Hadith qui la relate.

En un mot, le Hadîth est le moyen de connaître la sunna et il est considéré comme la seconde source de la Législation islamique, après le Noble Coran.

Notons enfin que le Hadîth comporte généralement, comme on le verra, un *matn* (le texte ou le contenu du hadîth) et un *isnâd* (la chaîne des transmetteurs du texte du hadîth).

Discussion :

1- Quelle est la place du Hadîth dans la Législation islamique ?

2-Quelle est la preuve de l'obligation de suivre la sunna ?

3- Quel est le rapport du Hadîth avec le Noble Coran, en particulier et avec la Charia en général?

4- Quelle est la définition de la noble sunna ?

5- Pourquoi le Hadîth et la Sunna se sont-ils étendus aux paroles et aux traditions des Successeurs infallibles (p) ?

6-Pourquoi les paroles des Imams (p) sont-elles considérées comme un argument

qui fait autorité?

Bibliographie sommaire :

1-“Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa manâbi‘uhu” (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), (ouvrage en arabe) de Ja‘far Subḥânî, éd. Dâr al-Adhwâ’, Beyrouth, pp 79-93

2-“Târîkhé ‘umûmiyé Hadîth” de Majîd Ma‘ârif, éd. Téhéran, pp.31-39.

Leçon 2

Qu’est-ce que le Hadîth *qudsî* (saint)

De prime abord, on pourrait penser qu’il n’y a qu’une seule sorte de Hadîth, mais lorsqu’on examine les ouvrages et les références de Hadîth, on constate qu’il y a en fait deux catégories de Hadîth.

En effet, à côté du Hadîth qui rapporte l’acte, la parole et les approbations du Prophète (P) ou des Infaillibles (p) en général, il y a une autre catégorie de Hadîth dans lequel le Prophète (P) rapporte des Paroles d’Allah et d’autres Livres divins antérieurs à l’Islam. Les Paroles d’Allah, ainsi transmises par le Prophète (P) sont désignées par “*Hadîth qudsî*” (Hadîth saint).

Le Hadîth qudsi diffère du Hadîth courant en ceci qu’il consiste en une Révélation dépouillée de tout caractère miraculeux, transmise d’Allah par le Prophète (P). Et dans ce genre de Hadîth c’est Allah qui parle.

D'autre part, le Hadîth qudsi diffère du Noble Coran en ceci que ce dernier est une Révélation qui dénote un défi et un caractère miraculeux, lesquels sont absents du premier.

Al-'Allâmah al-Majlicî a présenté dans sa grande et célèbre encyclopédie "Biḥâr al-Anwâr", des échantillons du Hadîth saint (qudsi), tome XIII, 13/323 et 77/18.

De même al-Hur al-'Âmilî écrit un livre intitulé "*Al-Jawâhir al-Saniyyah fî-l-Aḥâdîth al-Qudsiyyah*" (Les Joyaux brillants des Hadith saints), qui fut publié à Bagdad en 1384 de l'Hégire.

Nous nous contentons de présenter ci-après un échantillon du Hadîth qudsî :

Al-Cheikh al-'Âmilî cite le Hadith qudsi suivant tiré du livre d'Ahmad Ibn Fahad, "Uddat al-Dâ'î" et relaté par le Prophète (P) : «Allah - le Très-Haut - dit : "Il n'y a pas une créature qui demande la protection d'une autre créature à l'exclusion de Moi sans que Je lui coupe les moyens des ciels et de la terre : si elle Me demande, Je n'accéderai pas à sa demande, et si elle Me prie, Je n'exaucerai pas sa prière. Et il n'y a pas une créature qui sollicite Ma protection à l'exclusion de tout autre de Ma créature sans que les ciels et la terre lui garantissent sa subsistance; et sans que J'exauce sa prière, lorsqu'il Me prie »
»[13]

La division des recherches des Sciences du Hadîth

Nous avons appris que le Hadith se compose d'un *matn* et d'un *isnâd*, et qu'il relate la Sunna. Celle-ci se présente sous forme d'une parole, d'un acte ou d'une approbation.

Il s'agit maintenant de traiter succinctement des détails des divisions du Hadith.

Concernant la sunna sous sa forme de parole, la recherche porte soit sur le *matn* soit sur l'*isnâd*. L'étude du *matn* - par lequel nous entendons la signification exacte des vocabulaires du Hadîth (les signifiants- se divise selon la clarté ou l'ambiguïté de la signification en : *naçç* (texte, sans équivoque), *mujmal* (équivoque), *dhâhir* (apparent) et *mu'awwal* (interprété). Ainsi si le signifiant (les mots en tant que signes graphiques) renvoie à un seul signifié (signification, sens) et exclue l'existence probable de toute autre signification, il est considéré comme "*naçç*". Mais s'il admet la possibilité d'avoir une autre signification, deux cas de figure se présentent : 1- si la probabilité que le signifiant renvoie à l'un des deux signifiés est égale à la probabilité qu'il renvoie à l'autre (50% - 50%), le Hadîth est *mujmal*. 2- mais si on estime que l'une des deux probabilités est plus grande que l'autre, deux cas de figure se présentent là aussi : a-si le chercheur choisit de suivre la grande probabilité en s'appuyant sur un indice, le Hadîth est "*dhâhir*"^[14], b- et s'il choisit de suivre la petite probabilité pour un indice (qui dicte son choix), le hadîth est "*mu'awwal*"^[15]

Il se divise, selon d'autres considérations en "*haqîqah*" (vérité), "*majâz*" (figuré), "*muchtarak*" (commun), "*manqûl*" (transmis), "*mutlaq*" (absolu), "*muqayyad*" (restreint), "*âm*" (général), "*khâç*" (particulier), "*mubayyan*" (clarifié), "*mubayyin*" (clarifiant), "*nâsikh*" (abrogeant), "*mansûkh*" (abrogé).

La fonction du *muḥaddith* (chercheur en science de Hadîth, traditionniste) est de

connaître tous ces détails afin de pouvoir octroyer à chaque hadîth sa valeur, s'il veut qu'on suive les enseignements qui y sont contenus.

Concernant l'étude du *sanad*, c'est-à-dire les chaînes des transmetteurs par laquelle le matn du hadîth nous est parvenu - puisqu'il doit y avoir forcément une voie qui mène vers l'auteur de ce matn, le Hadîth se divise, selon la qualité de la chaîne en : "*hasan*", "*muwaththaq*", "*muttaçil*", "*maqtû'*" etc. L'étude de ces divisions comporte de nombreuses utilités précisées dans '*ilm al-dirâyah* (science de dirâyah)[16].

Concernant la Sunna sous sa forme d'acte, si l'acte de l'Infaillible (le Prophète ou ses Successeurs légitimes) est accompli dans l'intention d'indiquer un acte législatif, le caractère obligatoire, recommandé ou neutre ressort de l'indication de l'Infaillible lui-même. Mais son acte a priori (*ibtidâ'î*) ne constitue pas un argument qui ait force de loi, sauf si on a des indices qu'il a été accompli dans un dessein précis. En l'absence de tels indices, son acte abstrait (*mujarrad*, dépouillé d'indices) dénote, tout au plus, la permission (*jawâz*) lorsqu'il s'agit d'actes de la norme (les traditions et les coutumes des sages) et la préférence (*rajhân*), lorsqu'il est question d'actes culturels.

Concernant la sunna d'approbation, vu que l'Infaillible ne saurait approuver un acte répréhensible, à moins qu'il y ait une force majeure (l'observation de la taqiyyah), tout acte auquel on se livre en sa présence, à son vu et à son su, est considéré comme permis, s'il ne le désapprouve pas (à condition qu'il n' y

ait pas de circonstances qui requièrent son silence -l'observation de la *taqiyyah*).

Par exemple si l'Infaillible venait à voir quelqu'un frapper son fils pour le corriger, sans le désapprouver et sans qu'il y ait une circonstance qui requiert la *taqiyyah*, son silence et le fait qu'il ne l'ait pas dissuadé de commettre cet acte équivaut à une approbation tacite et indique qu'il est permis de corriger physiquement l'enfant; car si cet acte n'était pas permis, l'Infaillible aurait l'obligation de l'en dissuader, obligation qui découle de l'obligation islamique de l'interdiction du mal (*al-nahyy 'an-il-munkar*). Par conséquent toute approbation tacite de l'Imam en l'absence de situation qui requiert la *taqiyyah* vaut une autorisation, et ce sur la base du caractère légal de l'approbation tacite de l'Infaillible.

Discussions

- 1- Combien de sortes de Hadîth y a-t-il ?
- 2- Quelle est la différence entre le Hadith et le *Hadith qudsî* ?
- 3-Quelle est la différence entre le *Hadîth qudsî* et le Noble Coran
- 4-Quelles sont les divisions de la recherche sur la sunna et le Hadîth ?
- 5- Quelles sont les différences entre la sunna de parole (*sunna qawliyyah*), la sunna d'acte (*sunna fi'liyyah*) et la Sunna d'approbation tacite (*sunna taqrîriyyah*) ?
- 6-Quelles sont les conditions qui octroient à la Sunna d'acte force de loi ?
- 7-Quelles sont les conditions qui octroient à la Sunna d'approbation tacite force de loi ?

Bibliographie sommaire

1-“Al-Jawâhir al-Saniyyah fi-l-Ahâdîth al-Qudsiyyah” d'al-Cheikh al-‘Âmilî, éd. de Baghdad.

2-“Biḥâr al-Anwâr” d'al-‘Allâmah al-Majlicî, éditions de Beyrouth et de Téhéran.

3-“Dirâyat al-Ḥadîth” de Kâdhim Mudîr Chanichî, éd. De Qum, pp.13-14.

4-“Târîkhé ‘Umûmiyé Ḥadîth” de Majîd Ma‘ârif, éd. De Téhéran, pp.29-31.

Leçon 3

Comment naquit la Science du Hadîth

Le premier à avoir prescrit la transcription et la mémorisation du Hadîth était le noble Prophète lui-même (P). Selon Abdullâh Ibn Omar :“Nous avons demandé au Prophète : “O Messager d’Allah ! Nous entendons de toi beaucoup de choses que nous ne nous rappelons pas. Pourrions-nous les transcrire ?” Il a répondu :“Oui ! Écrivez-les donc”^[17]

Selon Ibn Omar encore : “J’ai demandé au Prophète : “Pourrais-je enregistrer la Science (le Hadîth)? “Oui”, répondit-il”^[18]

On rapporte également que le Prophète (P) fit un jour le discours suivant : “Qu’Allah embellit tout homme qui, ayant entendu ma parole, la mémorise, la comprend et la transmet à ceux qui ne l’ont pas entendue, car un porteur de savoir pourrait n’avoir pas de savoir lui-même, et un porteur de savoir

pourrait transmettre le savoir à quelqu'un qui serait plus instruit que lui.”[\[19\]](#)

Il a même donné l'instruction à certains Compagnons de transcrire le Hadîth. Il demanda ainsi à Ali (p) : « “O Ali ! Transcris ce que je te dicte”. Ali (p) lui dit : “O Messenger d'Allah ! Est-ce parce que tu as peur que j'oublie!?” Le Prophète (P) répondit : “Non, je n'ai pas peur que tu oublies, car j'ai prié Allah - Le Puissant et Sublime - de t'accorder une bonne mémoire et de ne pas te faire oublier. Mais si je te demande de transcrire, c'est pour tes associés”. Ali (p) lui demanda : “Et qui sont mes associés, o Prophète d'Allah !?” Le Prophète (P) répondit : “Les Imams issus de ta progéniture”»[\[20\]](#)

En outre, le Prophète (P) donna l'ordre de rédiger ses lettres aux Rois et personnalités notoires de son époque et il apposa son sceau sur tous les accords et traités conclus avec eux. Cette initiative indique clairement la permission de la transcription et équivaut à une autorisation de l'écriture donnée aux Musulmans.

Ceci, il le traduisit en pratique, lorsqu'il proposa, à la fin de la Bataille de Badr, à chaque prisonnier de guerre polythéiste, qui savait lire et écrire, la libération, s'il consentait à apprendre à dix enfants musulmans à lire et à écrire. Donc le Prophète (P) était le premier à avoir incité à l'écriture en Islam, ce qui contredit les tenants de l'opinion qui attribue au Prophète (P) lui-même l'interdiction de la transcription du Hadîth.

D'autre part, plusieurs livres (çuhuf) furent rédigés à son époque. Nous en citons ci-

dessous quelques-uns :

1- Çahîfat ‘Alî (p) : il traite du ‘*aql* (la raison, l’intellect), des diyyât, des statuts de libération de captifs[21].

2-Çahîfat al-Madanî, le serviteur du Prophète (P). Il contient des Traditions, des statuts légaux et des affaires.[22]

3-Çahîfat ‘Abdullâh Ibn ‘Omar qui l’intitula :“al-Çâdiqah”. Il comprenait 1000 Hadîth. L’auteur y dit : “J’écrivais tout ce que j’entendais du Messenger d’Allah en vue de le mémoriser. Les Quraych m’ont interdit de continuer en prétextant: “Tu écris tout ce que tu entends du Messenger d’Allah (P)! Or, le Messenger d’Allah (P) est un être humain qui parle aussi bien lorsqu’il est en colère que lorsqu’il est content!”. Dès lors je me suis abstenu d’écrire, en informant le Messenger d’Allah (P) des allégations des Quraych. Le Messenger d’Allah (P), pointant alors son doigt vers sa bouche, dit : “Écris ! Car par Celui Qui détient mon âme, il n’en (de ma bouche) sort que la Vérité”[23]

4-Çahîfat Sa‘d Ibn ‘Ubâdah al-Ançârî, laquelle mentionne une série de Hadîth du Prophète (P).

5- Çahîfat Jâbir Ibn ‘Abdullâh al-Ançârî, à laquelle ont fait référence : Ibn S‘ad dans ses “Tabaqât”, ‘Abdul-Razâq dans son “Muçannaf”, et al-Thahabî dans “Tath-kirat al-Huffâdh”[24].

Ceci dit, on peut citer à titre d’illustration quelques échantillons de Hadith du Prophète (P) incitant à la transcription du Hadith ou l’autorisan:

“Écrivez sans embarras”^[25] ; “Enregistrez le Savoir par l’écriture”^[26] ; “Écrivez à Abî^[27] Châh” ; “Fais appel à ta droite”^[28].

Selon le Docteur ‘Atr, les Hadith qui établissent la transcription du Hadîth du Prophète de son vivant sont tellement nombreux qu’ils atteignent le stade de la concordance (*tawâtur*)^[29]

L’Interdiction de la Transcription du Hadîth après le décès du Prophète (P)

Après le décès du Prophète (P), la Nation islamique traversa une période pénible pendant laquelle on interdit aux Musulmans de transcrire et de propager le Hadith. Le premier à avoir pris l’initiative de cette interdiction fut Abû Bakr Ibn Quhâfah lorsqu’il accéda au Pouvoir califal. Selon al-Thahabî : “Abû Bakr compila les Hadîth du Prophète (P) dans un recueil. Ils étaient environ 500 Hadîth. Puis, il ordonna qu’on allume un feu et il les y brûla”^[30]. ‘Umar Ibn al-Khattâb fit de même : il ordonna aux Musulmans de lui apporter leurs livres de hadith. Lorsqu’ils s’exécutèrent en croyant qu’il voulait les conserver et les protéger, il les mit au feu^[31]

Ils furent suivis dans leur politique d’interdiction de la transcription du Hadîth par seulement six Compagnons^[32] : Abû Sa‘îd, Ibn Mas‘ûd, Zayd Ibn Thâbit et Abû Mûsâ al-Ach‘arî, alors que les milliers d’autres Compagnons du Prophète (P) ne leur emboîtèrent point le pas.

Les principales raisons de l’interdiction de la transcription

Les ulémas du Hadith ont tenté de rechercher les motivations des tenants de l'interdiction de la transcription du Hadith. Ils ont avancé plusieurs raisons possibles : les uns expliquent cette interdiction par :

- Un intérêt quelconque qu'auraient trouvé Abû Bakr et de 'Omar pour cette interdiction;
- La crainte de voir le Coran abandonné au profit du Hadith;
- La peur de confusions entre le Coran et le Hadith ;
- L'ignorance des Compagnons de l'écriture ;
- La conservation de la faculté de mémorisation;
- La peur de se concentrer sur les apparences du Hadith et la négligence des actes ;
- L'empêchement de la propagation des mérites des Ahl-ul-Bayt, mérites dont la propagation aurait conduit à s'interroger sur la légitimité du Califat de Omar et d'Abu Bakr etc..

Toutes ces raisons ont été étudiées exhaustivement dans un livre intitulé "Man' Tadwîn al-Ḥadîth" (L'Interdiction de la Transcription du Hadith), publié à Qom en 1418 H.

Les Conséquences et les résultats de l'interdiction de la Transcription du Hadith

L'interdiction de la transcription du Hadith eut des conséquences fâcheuses durant des siècles. En voici quelques-unes :

- 1-La disparition d'un grand nombre de Hadith (perdus ou brûlés)

2-La propagation de Hadith inventés, après que les Musulmans eurent constaté le grand vide laissé dans leur vie à cause de l'interdiction de la transcription du Hadith, vide que les gouvernants exploitèrent pour laisser libre cours à l'invention de hadith complaisants, sous prétexte de vouloir combler ce vide

3-La proscription des Ahl-ul-Bayt de la direction de la Umma, ou même de la vie musulmane en général, conséquemment à la dissimulation de leurs mérites et leur préséance qui prévalent dans le Hadith.

À cause de cette courte période noire de l'Histoire de la Umma, celle-ci a subi des dégâts considérables et a enregistré un retard de plusieurs siècles par rapport aux objectifs qui lui avaient été fixés.

Discussions :

1- Comment naquit la science du Hadith et qui fut le premier à avoir ordonné la transcription du Hadith ?

2- Quelle était l'initiative pratique du Prophète (P) pour inciter à la transcription du Hadith ?

3- Mentionnez les titres de quelques livres écrits à l'époque du Prophète ?

4- Citez quelques Hadith du Prophète (P), qui incitent à la transcription du Hadith.

5-Quelle était la période pénible qui marqua négativement l'histoire du Hadith après le décès du Prophète ?

6- Mentionnez quelques raisons avancées par les ulémas du Hadith pour expliquer les

motifs de l'interdiction du Hadith.

7- Quelles sont les conséquences de l'interdiction de la transcription du Hadith ?

Bibliographie sommaire :

1- L'Introduction des "Wasâ'il al-Chî'ah" (en persan), Tom. I, pp. 9-20 (édition moderne de Qom)

2-"Sayré Hadîthé Dar Islâm" (en persan) de Sayyid Ahmad Mîrkhâ'î, édition de Qom, pp. 27-34.

3-"Man' Tadwîn al-Hadîth : Asbâb wa Nata'ij" (L'Interdiction de la Transcription du Hadith : les causes et les conséquences), du Sayyid 'Alî al-Chahristânî, éd. Qom, pp. 17-83.

4-"Tadwîn al-Sunnah al-Charîfah" de Sayyid Muhammad Ridhâ al-Jalâlî, éd. Qom, pp. 599-563.

Leçon 4

Le Hadith à l'Epoque des Imams (p) -1

Qui sont les auteurs d'ouvrage de Hadith (*muçannifûn*) à l'époque des Suivants[\[33\]](#)

Nous avons déjà abordé l'époque du Prophète (P) et mentionné les Hadith du Prophète relatifs à la transcription du Hadith. Nous avons cité également les noms de quelques Compagnons du

Prophète (P), qui avaient transcrit le Hadith de son vivant.

Il s'agit maintenant d'aborder l'époque de l'après-Prophète (P) et de présenter certains Suivants (Compagnons de la deuxième génération) qui ont suivi la voie du Prophète (P) et de ses Compagnons concernant la transcription du savoir et de la Sunna :

1- Salîm Ibn Qaïs al-Hilâlî (décédé autour de l'an 90 H.)

Il composa un livre contenant ce qu'il avait entendu du Messenger d'Allah (P), de l'Imam Ali (P), d'al-Miqdâd, de Salmân al-Fâricî, d'Abû Tharr et d'autres illustres Compagnons du Prophète (P). Aussi son livre est-il considéré comme une source première des livres, ou bien mieux, certains historiens le classent parmi les tout premiers livres des Chiïtes[34].

2-Al-Açbagh Ibn Nubâtah (décédé après l'an 101 H.)

Il est un compagnon d'Amîr al-Mu'minîn, l'Imam Ali Ibn Abî Tâlib (p). Il écrivit un livre qui comprenait la Lettre de l'Imam Ali (p) à Mâlik al-Achtar, lorsqu'il le nomma Gouverneur d'Egypte, et Le Testament de l'Imam Ali (p) à Muhammad Ibn al-Hanafîyyah[35], ainsi que d'autres sujets tirés de la Porte de la Cité du Savoir du Prophète (P) qu'est l'Imam Ali (p)

3-'Ubaydullâh Ibn Abî Râfi' (décédé avant l'an 100 H.)

Il était l'écrivain ou le biographe de l'Imam Ali (p). Dans son livre, il compila les affaires de l'Imam (p), et les noms de ses Compagnons qui avaient participé aux Batailles d'al-Jamal, de Siffîn et de Nahrawân. Al-Cheikh al-Tûcî le cite dans son "Fihrist"[\[36\]](#)

4-‘Alî Ibn Abî Râfi‘ (décédé avant l’an 100 H.)

Il est le frère de ‘Ubaydullâh Ibn Abî Râfi‘, cité ci-dessus. Il était un scribe de l'Imam Ali (p) et il compila un livre sur le *wudhû'* et sur toutes les autres parties de la jurisprudence (fiqh). Il participa aux guerres de l'Imam (p)[\[37\]](#).

5-Zayd Ibn Wahab (décédé après l’an 83 H.)

C'est un Compagnon kûfite de l'Imam Ali (p). Il compila les prônes du Commandeur des Croyants (l'Imam Ali) prononcés les vendredis et les jours des fêtes. Il est cité par al-Cheikh al-Tûcî[\[38\]](#).

6-Maytham al-Tammâr (décédé en l’an 60 H.)

Il est l'un des compagnons intimes de l'Imam Ali (p), lequel l'a entouré d'un soin particulier. Aussi a-t-il pu puiser tellement dans le savoir de l'Imam qu'il compilera un ouvrage de Hadîth qui servira de source à al-Cheick al-Tûcî dans "al-Amâlî", et à al-Kich-chî dans ses "*Rijâl*". Il écrivit aussi

un livre de tafsîr (interprétation) que lui dicta l'Imam Ali (p).

7-Abû-l-Aswad al-Du'alî (décédé en l'an 69 H.)

Son vrai nom est Dhâlim Ibn 'Amr, surnommé Abî-l-Aswad. Il était un compagnon de l'Imam Ali (p), de qui il apprit la Grammaire pour la diffuser parmi les milieux spécialisés. Et lorsqu'il montra son oeuvre à l'Imam (p), celui-ci l'en félicita dans ces termes : "Quelle bonne grammaire tu as présentée!"^[39]

Discussions

1- Qui sont les plus célèbres auteurs de livres à l'époque de l'Imam Ali (p) ?

2- Quel est le sujet du livre de Salâm Ibn Qais?

3- Quel est le sujet du livre de Zayd Ibn Wahab ?

4- Quel est le sujet du livre de Maytham al-Tammâr ?

5- Quel est le sujet de l'écrit d'Abû-l-Aswad al-Du'alî?

Bibliographie sommaire

1- L'Introduction de "Mawsû'at Tabaqât al-Fuqahâ' " (Encyclopédie des Classes des Juristes), pp.118-121 et 135-136.

2- "Sayré Hadîth dar Islam" (persan), d'Ahmad Mîrkhânî, p35-56

3-“ ‘Ilm al-Hadîth ” (La Science du Hadith) de Kadhîm Mudîrchânechî, pp66-72.

4-“Tâtîkhé ‘Umûmyé Hadîth” (persan), de Majîd Ma‘ârif, p. 207-209.

Leçon 5

Le Hadith à l'époque des Imams (al-Hassan, al-Hussain et al-Sajjâd-p) -2

Comment était la situation des uléma de Hadith (muḥaddithîn, “traditionnistes”) à cette époque?

Le Hadith traversa une période noire à l'époque des Imams al-Hassan, al-Hussain, et al-Sajjâd (p), et on considère cette époque comme étant l'époque de l'absence du Hadith dans la société musulmane et de l'éloignement de cette société du Hadith. Cette situation culmina pendant la période allant du martyre de l'Imam Ali (p) en l'an 40 H. à l'après-martyre de l'Imam al-Hussain (p) à Karbalâ' en l'an 61 où le Califat se transforma en une monarchie omeyyade qui interdit strictement la diffusion des Hadith du Prophète (P) et notamment ceux qui mettaient en évidence les mérites et la préséance de l'Imam Ali (p) sur tous les autres Compagnons. Mu‘âwiyah Ibn Abî Sufiyân, le fondateur de la dynastie omeyyade, non content de cette interdiction aberrante, poussa sa haine

encore plus loin, en envoyant al-Dhahhâk Ibn Qais al-Fihri en Irak avec l'ordre de marcher par vengeance avec ses soldats sur tout village partisan de l'Imam Ali (p). Dans ces razzias beaucoup de Chiïtes, dont de nombreux porteurs et transmetteurs de Hadith furent assassinés[40].

Ainsi, pendant cette période, une fumée noire couvrait le Hadith et les muhaddithine (les traditionnistes, les ulémas de Hadith), et personne n'osait rapporter tout ce qu'il avait entendu de la bouche du Prophète (p), ni publier un livre mentionnant les mérites de l'Imam Ali (p) soulignés par le Messager d'Allah (P). Les couloirs du Hadith furent ainsi vides de professeurs et d'élèves.

Mais au cours de cette période un phénomène plus grave que l'interdiction de la transcription du Hadith et plus dangereux pour le présent et l'avenir de celui-ci vit le jour. Il s'agit de "l'invention de faux Hadiths" vantant les mérites des Omayyades et attribués à de grands Compagnons et même au Prophète lui-même (P). Le marché de Hadith inventés s'épanouit grâce à la générosité des Gouvernants et la complicité de tous ceux qui avaient intérêt à comploter contre le présent et l'avenir de l'Islam. Ainsi les Gouvernants s'ingénierent à décerner des prix faramineux ou à offrir des postes dans les hautes fonctions aux inventeurs de Hadith. Il s'ensuivit que les flagorneurs

rivalisaient dans l'invention de Hadith, pour s'emparer de ces prix et de ces postes, préférant l'obtention de la satisfaction du créé à celle de l'agrément du Créateur. Le résultat fut des plus catastrophiques. Les vrais Hadith furent noyés perdus sous un amas énorme de faux Hadith, ce qui obligera les ulémas de Hadith à passer toute leur vie et leur temps précieux à examiner minutieusement des dizaines de milliers de Hadith pour en trier ceux qui sont sains ou authentiques, ou séparer le bon grain de l'ivraie. L'exemple en est al-Bukhârî qui écrit dans son célèbre Sahîh qu'il a réuni dans ce livre seulement 7275 hadiths qu'il considéra comme authentiques parmi les 600 000 Hadith qu'il avait examinés. Quant à Mâlik, il choisit parmi les 100 00 hadiths qu'il étudia, seulement 800 qu'il considéra comme étant dignes de crédit.

Dans de telles conditions, il était naturel que les références de Hadith relatives à cette époque, et surtout aux Ahl-ul-Bayt et leur école se fassent rares.

Notons enfin que pendant cette période, les auteurs de Référence et de Hadith qui se sont distingués étaient : l'Imam Zayn al-'Abidine dans son "al-Sahîfah al-Sajjâdiyyah", "Risâlat al-Huqûq", et sa "Sahîfah" sur le Zuhd (ascétisme) etc. et parmi les compagnons des Imams (p) : Lûṭ Ibn Yaḥyâ Ibn Sa'îd al-Uzdî, connu sous le nom d'Abî Makhnaf dans certains de ses livres, Zayd Ibn 'Alî Ibn al-Husayn (le fils

de l'Imam Zayn al-'Abidine), 'Amir Ibn Kathîr al-Sarrâj, Sa'îd Ibn Jubayr (lequel écrit un livre sur le tafsîr -interprétation- et d'autres thèmes), ainsi que Abû Hamzah al-Thamâlî dans "al-Nawâdir", "al-Zuhd" et "al-Tafsîr".

Discussions

1-Décrivez la situation du Hadith pendant l'époque des Imams al-Hassan, al-Hussain et al-Sajjâd (Zayn al-Abidine, Ali Ibn al-Hussain) (P)

2-Quelles sont les raisons de la faiblesse du Hadith à cette époque ?

3-Quels étaient les dangers auxquels étaient exposés le Hadith à cette époque ?

4- Citez les noms des ulémas de Hadith qui ont émergé à cette époque ?

5-Citez quelques-uns des Compagnons des Imams, qui se sont distingués comme ulémas de Hadith à cette époque

Bibliographie sommaire

1-“ Muqaddamat Mawsû'at Tabaqât al-Fuqahâ' ” (L'Introduction de l'Encyclopédie des Classes des Juristes) (2e partie), pp. 121-123 et 137-140.

2-“Tâtîkhé 'Umûmyé Chî'ah” (persan), de Majîd Ma'ârîf, pp.209-211.

3- “Sayré Hadîth dar Islam” (persan), d'Aḥmad Mîrkhânî, pp 84-96

Leçon 6

Le Hadith à l'époque des Imams (al-Bâqir, et al-Sâdiq -p) -3

Comment le Hadith a-t-il connu son essor après son ère d'asphyxie ?

La période de marasme dans laquelle avait sombré le Hadith finit par trouver le bout du tunnel et la science du Hadith connaîtra bientôt un essor. Les porteurs (mémorisateurs), les rapporteurs et les transmetteurs de Hadith se mirent à travailler d'arrache-pied. Le facteur principal de cet épanouissement étaient les guerres intestines auxquelles se livraient les Gouvernants, ce qui a distrait leurs partisans et cliques du problème du Hadith, relégué au second plan. La censure dont faisaient l'objet les Imams d'Ahl-ul-Bayt (p) se trouva ainsi allégée. Saisissant cette période d'accalmie, l'Imam al-Bâqir (p) et l'Imam al-Sâdiq (p) déployèrent tous leurs efforts pour nourrir la société musulmane de ce dont elle avait besoin de science, de savoir et de tous les volets de la culture. Ainsi, réussirent-ils à former des disciples qui seront les précurseurs de la Science et du Savoir pendant cette période. Ils s'appliquèrent à diffuser leurs connaissances aux quatre coins du territoire de la nation musulmane et devinrent des

notoriétés dans l’histoire de l’Islam. En voici quelques-uns :

1-Zurârah Ibn A‘yan (décédé en 150 H.)

C’est l’un des grands faqîh (jurisconsulte) dont on apprend le *halâl* (licite) et le *harâm* (illicite). Il était l’un des plus grands savants chiites en matière de fiqh (jurisprudence), de Hadith et de *Kalâm*^[41] (théologie de l’Islam). Il émit des fatwâ spécifiques (décret, avis ou jugement religieux) dans le domaine des obligations (*frâ'idh*), et notamment en ce qui concerne la *kalâlah* (des proches parents à l’exclusion du père et du fils), rapporté par al-Hur al-‘Âmilî dans “*Kitâb al-Farâ'idh*” (le livre des Obligations), la 7e partie des “Wasâ'il al-Chî'ah”.

2-Muhammad Ibn Muslim (décédé en 150 H.)

Il est l’un des grands *faqîh* chiites. Il mémorisa des milliers de Hadith qu’il entendait des deux Imams, al-Bâqir et al-Sâdiq (p). Il avait une pensée perçante et une langue interrogatrice. Al-Kich-chî rapporte qu’il déclara, à ce propos : “Il n’est pas une idée qui passait par ma tête sans que j’interroge à son sujet Abû Ja‘far (l’Imam al-Bâqir), à tel point que je lui ai posé des questions sur 30 mille Hadith. En outre j’avais questionné Abû Abdillâh (l’Imam al-Sâdiq) sur 16 mille Hadith.”^[42]

Al-Najâchî a signalé de lui un livre intitulé “*Al-Arba'mâ'ta Mas'alah Fî*

Abwâb-il-Halâl wa-l-Harâm” (Les quatre cents Questions concernant le licite et l’illicite).

3-Abân Ibn Taghlib

Il apprit le fiqh (la jurisprudence) chez les Imams al-Sajjâd, al-Bâqir et al-Sâdiq (p). L’Imam al-Bâqir (p) lui dit un jour :“Assieds-toi dans la Mosquée de Médine pour émettre des jugements juridiques à l’intention des Musulmans, car j’aimerais qu’on rencontre parmi mes chiites une personne comme toi”^[43]

Il fut le premier à rédiger un livre sur les vocables inusités ou inhabituels dans le Coran (gharîb al-Qur’ân)^[44]

4-Jâbir Ibn Yazîd al-Ju‘fi

Il est l’une des figure de proue des “suivants” (tâbi‘în)^[45] et le dépositaire des confidences et des sciences des Ahl-ul-Bayt. Al-Kich-chî dit de lui qu’il mémorisa 70 000 Hadith de l’Imam al-Bâqir (p) et qu’il enrichit la bibliothèque de plusieurs ouvrages qu’il rédigea, don: “Kitâb al-Tafsîr”^[46], “Kitâb al-Nawâdir”^[47], “Kitâb al-Fadhâ’il”^[48], “Kitâb al-Jamal”^[49], “Kitâb Çiffîn”, “Kitâb al-Nahrawân”, “Kitâb Maqtal Amîr al-Mu‘minîn”^[50], “Kitâb Maqtal al-Husayn”. “Risâlat Abî Ja‘far li-Ahl-il-Baçrah”^[51]

5-Mas‘adah Ibn Çadaqah

Al-Cheikh al-Tûcî le classa parmi les Compagnons des Imams al-Bâqir et al-Sâdiq (p) et mentionna un livre de lui[52], alors qu'al-Najâchî lui attribua plusieurs ouvrages dont “Kitâb Khuṭab Amîr al-Mu'minîn (p)”[53]

6-Naçr Ibn Muzâḥim al-Minqarî

C'est un compagnon de l'Imam al-Bâqir (p). Al-Najâchî mentionne quelques-uns de ses ouvrages, tel “Kitâb Maqṭal al-Ḥusayn” (l'Assassinat d'al-Hussain), “Kitâb Çifîn”, “Kitâb al-Manâqib” et d'autres[54].

7-'Amr Ibn Khâlîd al-Wâsiṭî (encore vivant en 150 H.)

C'était lui aussi un compagnon de l'Imam al-Bâqir (p). Il est le seul transmetteur des Hadith de Zayd Ibn Ali à Kûfa, et il jouit d'une position distinguée auprès des Zaidites. Al-Najâchî mentionna un grand ouvrage de lui.[55]

Il y a des dizaines d'autres compagnons de l'Imam al-Bâqir (p) qui jouèrent un rôle direct dans la diffusion et la transcription du Hadith. On peut retracer leurs biographies respectives en consultant les livres spécialisés en Rijâl al-Hadith (les Hommes du Hadith).

Quant aux compagnons de l'Imam al-Sâdiq (p), leur nombre atteignit 4000. Al-Cheikh al-Mufîd écrit dans “al-Irchâd” à ce propos :“Les gens ont transmis de lui tellement de sciences que les voyageurs ont

transportées, et que l'on parlait de lui dans les différents territoires. On n'a transmis d'aucun autre 'âlim parmi les membres de sa famille autant qu'on a transmis de lui de sciences. Aucun d'entre eux n'a rencontré autant que lui de transmetteurs de Hadith. Les gens de Hadith ont rassemblé les noms des rapporteurs de Hadith crédibles, de différentes opinions qui le citaient comme source. Ils étaient 4000 rapporteurs.”[\[56\]](#)

Al-Chahîd (Zein al-Dîn al-'Amilî) écrit dans al-Thikrâ à ce propos : “ Les réponses qu'il avait données aux questions qui lui avaient été posées ont rempli 400 livres de 400 auteurs, et le nombre des rapporteurs connus de ses Hadith a atteint 4000 hommes d'Irak, du Hijâz, de Khorâsân et de Syrie....”

Discussions :

1-Quel est le facteur de l'essor du Hadith après sa période sombre.

2-Citez quelques sommités de Hadith à l'époque des Imams al-Bâqir et al-Sâdiq (p).

3-Qui est Naçr Ibn Muzâhim et dans quel domaine écrivit-il ?

4-Qu'a dit al-Cheikh al-Mufîd dans sa description de l'Imam al-Sâdiq ?

Biographie sommaire

1-“Muqaddamat al-Thikrâ”, d'al-Chahîd al-Awwal (édition révisée), Tome 1, pp. 56-60.

2-“ Muqaddamat Mawsû‘at Tabaqât al-Fuqahâ’ ” (2e Partie)

3-“Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma‘ârif, pp.241-254.

4-“Sayré Hadîth dar Islâm”, d’Aḥmad Mîrkhânî, pp. 97-109.

Leçon 7

Le Hadîth de l’époque de l’Imam al-Kâdhim (p) à l’époque de l’Imam al-‘Askarî (p)

Cette période couvre les époques de cinq Imams : al-Kâdhim, al-Redhâ, al-Taqî, al-Naqî, al-‘Askarî. Elle va de la seconde moitié du 2e siècle de l’Hégire, au milieu du 3e siècle de l’Hégire.

Pendant cette période la plus grande richesse en matière de Hadith chiite s’accumula grâce aux Imams d’Ahl-ul-Bayt (p) qui redoublèrent d’efforts en vue de transmettre aux Musulmans les sciences du Prophète (P).

Les frontières de l’Etat islamique pendant les époques de ces Imams (p) s’étendirent tellement qu’elles faillirent joindre l’Orient et l’Occident, puisqu’elles atteignirent la Chine méridionale à l’est, le centre de la France au nord, et une grande partie de l’Afrique à l’ouest.

Les historiens attribuèrent l'essor "civilisationnel" de la Umma aux Rois abbassides qui tenaient les rênes du pouvoir pendant cette période, en oubliant ou ignorant le rôle des Imams et de leur disciples en tant que dirigeants de la pensée islamique dans la diffusion des sciences et du savoir, loin des considérations matérialistes qui marquaient les gouvernants de cette époque.

Au cours de cette période les uléma qui se formèrent sous la direction des Imams sont trop nombreux pour être énumérés tous dans ce bref exposé. Nous nous bornons donc à signaler les plus connus des sommités de la Umma parmi les adeptes des Ahl-ul-Bayt (P) de cette période :

Les Rapporteurs des Hadith relatés par l'Imam Mûsâ Ibn Ja'far al-Kâdhim (p)

1- Ibrâhîm Ibn Abî Bakr, et Muhammad Ibn Tabî', lequel relatait des Hadith qu'il tenait de l'Imam al-Kâdhim (p), et il écrivit "Kitâb al-Nawâdir"[\[57\]](#)

2-Ismâ'il Ibn Mûsâ al-Kâdhim : il était connu pour ses nombreux ouvrages "taçanîfât"[\[58\]](#)

3-Al-Ḥasan Ibn 'Alî Ibn Yaqtîn : il rédigea "Kitâb al-Masâ'il" dans lequel il relatait les Hadith tenus de l'Imam Mûsâ Ibn Ja'far al-Kadhim (p)[\[59\]](#).

4-Dâwûd Ibn Kathîr al-Raffî : il rédigea un livre intitulé “Al-Mazâr wa-l-Ihlijah”^[60].

5-Alî Ibn Ja‘far : il relata un grand nombre de Hadith tenus de son frère, l’Imam Mûsâ Ibn Ja‘far. Il écrivit un livre sur les ahkâm (les statuts légaux)^[61]

6-Alî Ibn Yaqtîn : il écrit “Kitâb al-Masâ’il”^[62]

7-Muhammad Ibn Abî ‘Umayr : Il fait partie des faqîh. Il subit une dure épreuve qui fera de lui par la suite un exemple de résistance et d’endurance contre le faux^[63]. Il composa plus de 92 livres.

8-Yûnis Ibn ‘Abdul-Rahmân (décédé en 208 H.). Il écrivit des livres, notamment son livre intitulé “Yawmun wa Laylah” dont l’Imam al-‘Askarî dit qu’“Allah l’en récompensera pour chaque lettre (de ce livre) d’une Lumière, le Jour de la Résurrection”^[64].

De cette époque, on a recensé 246 livres écrits par 42 des compagnons de l’Imam Mûsâ Ibn J‘afar (p).

Les Rapporteurs des Hadith relatés par l’Imam al-Redhâ (p)

1-Ibrâhîm bin Hâchim al-Qummî : il est le premier à avoir diffusé les Hadith des Kufites à Qom. Il composa plusieurs livres dont “Al-Nawâdir” et “Qadhâ’ Amîr al-

Mu'minîn (p)" (Le Jugement du Commandeur des Croyants).

2-Aḥmad Ibn Muḥammad Ibn Abî Naçr al-Bazanî : il écrivit le livre "Al-Jâmi'" et d'autres.

3-I-Fadhî Ibn Châthân : il composa : "Kitâb al-Çalât", "Kitâb al-Diyyât^[65]", "Kitâb al-Tafsîr", "Kitâb al-Anbiyâ'" (le Livre des Prophètes), "Kitâb al-Tîb" (Le Livre de la Médecine), et d'autres.

4-Alî Ibn al-Nu'mân al-A'lam : al-Najâchi et al-Cheikh al-Tûcî ont cité de lui un seul livre.

Notons enfin qu'on a recensé 207 livres écrits par les compagnons de l'Imam al-Redhâ.

Les rapporteurs des Hadith tenus de l'Imam al-Jawâd (p)

On a dénombré 78 livres écrits par les compagnons de l'Imam al-Jawâd (p).

Les rapporteurs des Hadith tenus de l'Imam al-Hâdî (p)

414 livres écrits par les compagnons de l'Imam al-Hâdî (p) ont été recensés.

Les rapporteurs des Hadith tenus de l'Imam al-'Askarî (p)

Les compagnons de l'Imam al-'Askarî (p) écrivirent au total 118 livres.

Il ressort de ce qui précède que le total des livres écrits par les compagnons des

Imams (p) pendant cette période est de l'ordre de 1063.

Quant au nombre des livres de Hadith écrits depuis l'époque de l'Imam Ali (p) jusqu'à l'époque de l'Imam al-'Askarî (P), il atteint 6000 (livres)^[66]

Discussions

1-Déterminez la période des époques des cinq Imams?

2-Comment les Imams ont-ils contribué au développement culturel de la Umma ?

3-Mentionnez les noms de quelques rapporteurs de Hadith qui citent comme source l'Imam Mûsâ Ibn Ja'far (p)

4-Combien de livres ont été écrits par 42 des compagnons de l'Imam Musâ Ibn Ja'far ?

5-Combien de livres les compagnons de l'Imam al-Hâdî ont-ils écrits ?

6-Quel est le nombre des livres écrits pendant la période des cinq Imams (p) ?

Bibliographie sommaire

1-"Muqaddamat Mawsû'at Tabaqât al-Fuqahâ' " (2e Partie) : pp.143-149, et 185.

2-"Sayré Hadîth Dar Islam", pp.209-235.

Leçon 8

Les Quatre-cents Origines

(al-Uçûl al-Arba'mâ'ah)

Qu'est-ce que les Quatre-cents Origines ?

Depuis le 2^e siècle de l'Hégire et pendant le passage du pouvoir des Omayyades aux Abbassides, un groupe de compagnons des Imams d'Ahl-ul-Bayt (p) ont compilé les Hadith relatés par ces derniers dans de nombreux livres et traités dont 400 rédigés par 400 rapporteurs de Hadith se sont détachés pour s'imposer par leur notoriété et célébrité. On les appellera ultérieurement les Quatre-cents Origines et ils constitueront le noyau du Hadith dans la culture islamique et les sources auxquelles se référeront les futurs spécialistes des sciences du Hadith.

Ainsi "Origine" (açl) est le titre donné à certains livres de Hadith et ils sont dénommés ainsi, parce que leurs auteurs s'appliquèrent à y relater des Hadith qu'ils avaient entendus directement de l'Imam ou de quelqu'un d'autre qui les avait, lui, entendus de l'Imam, et non pas des Hadith tenus d'un précédent livre ou auteur. En d'autres termes, ces livres sont les sources premières et leur existence ne dérive pas de l'existence d'un autre livre ou d'une autre source livresque.

On pourrait définir une "Origine " comme étant l'ouvrage dans lequel son rédacteur a compilé des Hadith qu'il a

entendus directement de l'Imam (p) ou d'un transmetteur direct de l'Imam.

Il est évident que la probabilité d'erreur dans le "açl" est moindre que dans un livre qui en cite un autre, vu la possibilité de rajout, de suppression ou d'erreur lors du transfert (transcription) d'un livre à l'autre.

Nos premiers uléma ont mentionné et désigné nommément les auteurs des "Origines" dans les ouvrages de Fihres (Tables des Matières) rassemblant les noms des auteurs chiites. Le plus connu des uléma qui entreprirent cette tâche sont al-Najâchî dans ses "Rijâl" et al-Cheikh al-Tûsî dans ses "al-Rijâl" et dans "al-Fihres".

Al-'Allâmah Sayyid Muhammad Hussain al-Jalâlî, a retracé les sources chiites et retrouvé plus de soixante-dix "Origines" mentionnés par al-Tûsî et al-Najâchî. Ses recherches l'ont conduit à conclure que le nombre des "Origines" que les premiers uléma avaient déterminé s'explique par la définition qu'ils donnaient à une "Origine", à savoir : le livre accrédité ou la source de Hadith n'ayant pas emprunté (ses Hadith) à un autre livre. Et étant donné que les sources du Hadith chiites comptent plus de 6000 livres, on peut limiter le nombre de celles accréditées à quatre cent livres qu'on a dénommés les Quatre-cents Origines.

Que reste-t-il de ces "Origines" à notre époque ?

Dans ses recherches précitées, al-‘Allâmah al-Jalâlî a retracé des manuscrits des Origines dans la Bibliothèque Générale de Sayyid Muḥsin al-Ḥakîm (à Najaf-Irak), et d’autres copies manuscrites par le transcritteur Cheikh Chîr Muhammad al-Jûrqânî. Elles ont été confrontées à des copies apportées de Tustar. Al-‘Allâmah al-Jalâlî les a confrontées avec la copie de Sayyid Abî-l-Qâcim al-Içfahânî. Elle ont été éditées sous le titre d’ “Al-Uçul al-Sittata ‘Achar” (Les Seize Origines) à Téhéran, en 1371 H., sous l’égide du Chiekh Hasan al-Muçtafawî.

Les Origines qui figurent dans cette série sont :

- 1-Açl Zayd al-Zarrâd
- 2-Açl Abî Sa‘îd ‘Ibâd al-Uçfurî
- 3-Açl ‘Âçim Ibn Ḥamîd al-Ḥannât
- 4-Açl Zayd al-Narsî
- 5-Açl Ja‘far Ibn Ḥamîd al-Ḥadhramî
- 6-Açl Muhammad Ibn Muthannâ al-Ḥannât
- 7-Açl Ja‘far Ibn Muhammad al-Qarachî
- 8-Açl ‘Abdul-Malik Ibn Ḥakîm al-Khath‘amî
- 9-Açl al-Muthannâ Ibn al-Walîd al-Ḥannât
- 10-Açl Khallâd al-Sindî
- 11-Açl al-Husayn Ibn ‘Uthmân Ibn Charîk

12-Açl Sallâm Ibn Abî ‘Urwah al-Kûfi

13-Açl ‘Abdullâh Ibn Yahyâ al-Kâhili

14-Açl Nawâdir ‘Alî Ibn Asbât al-Kûfi

15-Açl ‘Abdullâh Ibn al-Husayn, alias
Diyyât Dharîf

16-Açl (de ce qu’on a trouvé du livre de)
Durust Ibn Abî Mançûr al-Wasiî

Al-Hur al-‘Âmilî (décédé en 1104 H) écrit : “Sache que j’ai examiné méthodiquement ces quatorze livres et constaté que la plupart de leurs Hadith se retrouvent dans “Al-Kâfi” ou d’autres ouvrages accrédités, et le reste y est confirmé. Je n’y ai trouvé rien de douteux, à l’exception de deux Hadith dont le contenu contestable serait dû probablement à l’observance de la *taqiyyah* ou à d’autres motifs”

Commentant ce commentaire d’al-Hur al-‘Âmilî, al-‘Allâmah al-Jalâlî écrit : “Je n’ai pas compris quels sont les deux hadith dont il parle. Peut-être entendait-il les Hadith No 30 et 42 de l’ “Origine de Zayd la-Narsî”. Je n’ai pas compris non plus ce qu’il entendait par les quatorze de la série des seize Origines[67].

Discussions

1-Qu’est-ce que les quatre-cents Açl et à quelle époque ont-t-ils été écrits ?

2-Qui était le premier à citer ces Açl ?

3-Où se trouvent les manuscrits de ces Açl ?

4-Énumérez quelques Açl qui subsistent de nos jours

5-Qu'a dit al-Hur al-‘Âmilî sur ces Açl ?

Bibliographie sommaire

1-“Dirâsah Hawl al-Uçûl al-Arba‘mâ‘ah” de Sayyid MuHammad Hussain al-Jalâlî, éd. de Téhéran.

2-“Dâ’irat al-Ma‘ârif al-Islamiyyah al-Chî‘iyyah”, Article “Açl” (Encyclopédie islamique chiite)

3-“Fihris Turâth al-Chî‘ah”, de Sayyid MuHammad Hussain al-Jalâlî, éd. De Qom.

4-“Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma‘ârif, pp.259-265.

5-“ ‘Ilm al-Hadîth”, de Kâdhîm Mudîrchânéçhî, pp. 72-74

6- “Muqaddamat Wasâ’il al-Chî‘ah”, édition récente, p.64.

Leçon 9

Les Recueils (Corpus) de Hadith

(al-Jawâmi‘ al-Hadîthiyyah)

Quels sont les corpus de Hadith chiites ?

On peut diviser les corpus de Hadith chiites en trois catégories :

1-Les corpus primaires (*al-Jawâmi 'al-Awwaliyyah*)

2-Les corpus secondaires (*al-Jawâmi 'al-Thânawiyyah*)

3-Les corpus modernes

Comment se sont constitués les corpus primaires ?

La transcription du Hadith se faisait à l'époque des Imams (p) sur des planches, des plaques ou des feuilles en forme de cahiers qui contenaient ce que le conteur (râwî) a entendu de l'Imam infallible (p). On les appelait *açl* (origine) ou *nuskhah* (copie). Parfois le conteur s'applique à classer les Hadith selon les titres, les catégories (*abwâb*) ou les thèmes, et on appelait alors sa compilation "Livre" ou "Corpus" (*Jâmi*). Certains des compagnons de l'Imam al-Kâdhim (p) compilaient et classaient les Hadith qu'ils entendaient de cette manière. Avec la montée de la pression et la répression politique contre les transmetteurs de Hadith, ces livres commencèrent à se multiplier et à croître grâce au copiage, aux demandes de transcription, à l'ouïe, à la lecture et à l'autorisation "*ijâzah*"^[68]

70 les récits que le chaykh a entendus.^[69]71 "Al-Dirâyah", p. 20.^[70] etc. Al-Cheikh al-Tûcî a cité la biographie de Na'îm al-Samarqandî comme un exemple de ces procédés en notant : "Il relata mille des livres chiites par les procédés de lecture et d'autorisation"^[71]

Comment ont été organisés (classifiés) les corpus primaires ?

Il ressort d'un examen méthodique des ouvrages composés pendant les 3^e et 4^e siècles que la classification des corpus primaires s'articulait souvent sur la compilation des Hadith relatifs à un même et seul sujet, comme c'est l'exemple de ce qui a été dit dans la biographie de 'Alî Ibn 'Abdullâh Ibn Husayn : "Il composa un livre sur le Hajj (pèlerinage) dont tout le contenu est tenu de Mûsâ Ibn Ja'far (p)"^[72], ou dans celle de Çafwân Ibn Yahyâ (décédé en 210 H.) : "Il composa trente livres sur des sujets divers". Les Hadith transcrits dans ces corpus se limitaient à ceux qui étaient considérés comme authentiques (çahîh) par leur compilateur. Ces précédés continuèrent à avoir cours jusqu'à l'époque de la préparation des corpus secondaires.

Les corpus primaires portaient-ils des titres particuliers ?

Les corpus primaires portaient généralement le nom commun de "Jâmi". Toutefois certains d'entre eux ont été connus sous des titres particuliers. En voici quelques exemples^[73] :

1- "*Nawâdir* (Les Raretés)" Ahmad Ibn Muḥammad Ibn 'Îsâ, décédé vers la fin du 3^e siècle H.

2- "*Machîkhat*" al-Hasan Ibn Maḥbûb

3- "*Al-Mahâsin*" d'Ahmad Ibn Muḥammad Ibn Khâlid al-Barqî

4- "*Kitâb al-Thalâthûn*" (le Livre des Trente), par les deux fils de Sa'îd, al-Hasan et al-Husayn al-Ahwâziyyân. Ils étaient des compagnons des Imams al-Redhâ et al-Jawâd (p). Leur ouvrage comprend plusieurs livres (thèmes) dont le premier est le "*Kitâb al-Wudhû*" (Le Livre de l'Ablution) et le dernier "*Kitâb al-Hudûd wa-l-Diyyât*" (Le Livre des Peines prescrites et des Indemnités du

sang)^[74] 5-“Al-Jâmi‘ fî-l-Fiqh” (Le corpus de Jurisprudence), de Yûnis Ibn ‘Abdul-Rahmân.

6-“Al-Jâmi‘ Fî-l-Hadith”, d’Abî Muḥammad al-Ḥasan Ibn Aḥmad Ibn Haytham al-‘Ijlî.

7-“Al-Jâmi‘ Fî-l-Halâl wa-l-Harâm” d’Abî ‘Alî al-Kûfî al-Thiqah ‘Amr Ibn ‘Uṭhmân al-Thaqafî al-Khazzâz.

8-“Al-Jâmi‘ Fî Anwâ‘ al-Charâ’i” (Le corpus des différentes sortes des Lois), de Ḥamîd Ibn Ziyâd al-Dihqân al-Kûfî (décédé en 310 H.).

9-“Al-Jâmi‘”, d’Aḥmad Ibn Muḥammad Ibn ‘Amr Ibn Abî Naçr al-Bizanî (décédé en 221 H.)

10-“Al-Jâmi‘ Fî-l-Hadith” de Ḥasan Ibn Ḥamzah Ibn ‘Abdullâh Ibn ‘Alî al-Mar‘achî Ibn Muḥammad Ibn al-Ḥasan Ibn al-Ḥusayn al-Açghar Ibn al-Sajjâd (décédé en 358 H.).

11-“Al-Jâmi‘ Fî-l-Hadith” d’Abî Ṭâhir al-Warrâq al-Hadhramî, secrétaire de l’Imam al-‘Askarî (p)

12-“Al-Jâmi‘ Fî-l-Hadith” d’Abî Ja‘far Ibn Muhammad al-Ḥasan Ibn Ahmad Ibn al-Walîd (décédé en 243 H.).

13-“Al-Jâmi‘ Fî-l-Hadith” d’al-Cheikh Muhammad Ibn Ahmad Ibn Yahyâ, duquel al-Cheikh al-Çadûq a tenu des Hadith dans son “Al-Mustarchid”.

14 “Al-Jâmi‘ Fî-l-Hadith” de Mûsâ Ibn al-Qâsim Ibn Mu‘âwiyah Ibn Wahab al-Bajlî.

15-“Al-Jâmi‘ Fî-l-Fiqh” de Muḥammad Ibn ‘Alî Ibn Maḥbûb al-Ach‘arî.

16-“Al-Jâmi‘ Fî-l-Fiqh”, d’al-Dâ‘î Ilâ-l-Ḥaq al-Ḥasan Ibn Zayd Ibn Muḥammad Ismâ‘îl Ibn al-Ḥasan Ibn Zayd Ibn al-Ḥasan al-Sibt (p), l’auteur de “Tabaristân”, (décédé en 270 H.).

Discussions

1-En combien de catégories se divisent les corpus de Hadith ?

2-Comment se sont constitués les corpus de Hadith primaires ?

3-Comment les corpus primaires ont-ils été classés et transcrits ?

4-Citez les noms de quelques corpus primaires.

Bibliographie sommaire

1-Al-Tharî‘ah ilâ Taçânîf al-Chî‘ah” (Le Moyen de parvenir aux Ouvrages chiïtes), Toms. 2/159 et 5/27 et suivant.

2-“Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi‘uhu” (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja‘far Subhânî, pp. 357-359.

3-“Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma‘ârif, pp.228-351.

Leçon 10

Les Corpus secondaires

Comment se sont constitués les corpus secondaire?

Après la large diffusion des Recueils primaires parmi les Chiïtes, sa diffusion par ouïe-dire était en voie de disparition, les gens comptant désormais sur lesdits Recueils. De même les rapporteurs de

Hadith étaient confrontés à d'autres problèmes :

1-La difficulté de trouver les Hadith authentiques parmi les milliers de Hadith contenus dans les Recueils primaires.

2-L'absence d'un ordre précis dans la relation de Hadith dans les Recueils primaires.

3-La dispersion des Hadith relatifs à un même thème dans les différents chapitres.

4-Les interférences des Hadith relatifs à des domaines divers : éthique, bons usages, histoire et jurisprudence dans les Recueils primaires, étant donné que la plupart de ces Hadith résultaient des réunions des Cheikhs et des réponses à des questions posées aux conteurs et aux uléma dans ces réunions.

Aussi, tous ces facteurs et bien d'autres semblables ont-ils conduits trois grands ulémas à essayer de résoudre les différentes difficultés auxquelles étaient confrontées les sciences du Hadith, en les regroupant dans de nouveaux recueils de Hadith spécialisés dans les statuts légaux (al-*Aḥkām al-Char'īyyah*), d'une part, et classés et disposés selon un ordre qui permet de les localiser facilement au besoin. Leurs tentatives aboutirent à la naissance de plusieurs ouvrages qui se distinguaient par la précision dans la classification et l'insertion de toutes les branches de la jurisprudence. Ces nouveaux

recueils furent appelés les Recueils de Hadith secondaires.

Les auteurs de ces Recueils essayèrent d'y rassembler les Hadith les plus importants, les plus authentiques du point de vue de leurs chaînes de transmetteurs et les plus clairs quant à leur signification, évitant ceux dont la chaîne de transmetteurs est faible ou sujet à caution, ou dont la signification prête à équivoque. De ce fait, les Recueils secondaires s'apprêtèrent à répondre à tout ce qui avait trait aux statuts légaux, et les ulémas des générations futures en feront les sources et les références de leurs recherches.

Quels sont les Recueils secondaires ?

Ce sont cinq ouvrages écrits par trois Ulémas, dits ou surnommés “Les Trois Muḥammad” (al-Muḥammadûn al-Thalâthah), à savoir : Muḥammad Ibn Ya‘qûb al-Kulaynî, Muḥammad Ibn ‘Alî Ibn al-Husayn al-Çadûq, et Muḥammad Ibn al-Hasan al-Tûsî. Leurs ouvrages sont :

1-“Al-Kâfi”, 2-“Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh”, 3-”Al-Tah-thîb”, 4- “Al-Istibçâr”.

Ces quatre ouvrages sont appelés “Les Quatre Livres” (al-Kutub al-Arba‘ah). Quant au cinquième ouvrage, il s’intitulait “Madînat al-‘Ilm” (La Cité du Savoir). Il avait été compilé par al-Cheikh al-Çadûq, l’auteur de “Man Lâ Yah-dharahu-l-Faqîh”, et il était le double de ce dernier en volume, en nombre de Hadith et en contenu. Il était

disponible chez les uléma jusqu'au 10^e siècle de l'Hégire. Mais depuis lors il a disparu.

Quelles sont les méthodologies de ces quatre livres?

Les Quatre Livres s'accordent sur le tri et la classification des Hadith, mais divergent quant à la transmission (la mention) des chaînes des transmetteurs. Ainsi alors qu'al-Kulaynî s'est appliqué le plus souvent, à faire figurer avec chaque Hadith toutes ses chaînes de transmetteurs, al-Çadûq a choisi de supprimer celles-ci pour les rassembler dans un ouvrage à part, et al-Tûcî a conjugué les deux méthodes dans ses deux ouvrages, comme on le verra plus loin.

Quels sont les projets de recherches sur les Quatre-Livres?

Quelques uléma ont entrepris de travaux de recherche scientifique axés sur les Quatre-Livres. Nous en présentons quelques-uns :

1- Al-Faydh al-Kâchânî (1007-1091H.) a entrepris l'étude des Quatre-Livres, les a réunis dans un même et seul ouvrage qu'il a intitulé "Al-Wâfi" (Le Complet)^[75], et s'est appliqué à y expliquer et commenter les hadith "rares" (*gharîb*), et la réconciliation des Hadith opposés.

2-Al-Cheikh Hasan Ibn Zayn al-Dîn al-Chahîd : il a repris les Quatre-Livres en classifiant leurs hadith de telle sorte que dans chaque chapitre les hadith çahîh figurent les premiers, suivis des Hadith *hasan* (beau-bien). De même il s'est appliqué à expliquer et clarifier chaque Hadith qui requérait explication et clarification. Il a intitulé son ouvrage "*Muntaqâ al-Jumân*" (Les plus pures des bijoux)^[76]. Mais n'a pas pu achever son travail, s'arrêtant à "Kitâb al-Hajj".

Discussions

1-Quelle était la nécessité de la composition des Recueils secondaires ?

2-Qu'est-ce qui distingue les Recueils secondaires des Recueil primaires ?

3-Quels sont les Recueils secondaires et quel est leur nombre ?

4-Quelle est la différence dans la méthodologie des Quatre-Livres ?

5-Mentionnez quelques projets de recherches axés sur les Quatre-Livres.

Bibliographie sommaire

1-"Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi'uhu" (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja'far Subhânî, p. 360.

2-" 'Ilm al-Hadîth", de Kâdhîm Mudîrchânéçhî, pp. 74-75

3-Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth’, de Majîd Ma‘ârif, pp.348-357.

Leçon 11

“Kitâb al-Kâfi”

Quelles sont les caractéristiques de “Kitâb al-Kâfi”?

Kitâb al-Kâfi est l’oeuvre d’al-Cheikh Abî Ja‘far Muḥammad Ibn Ya‘qûb al-Kulaynî, alias Thiqat al-Islam, décédé à Bagdad en 329 H., du vivant du quatrième Représentant de l’Imam al-Mahdî ().

Al-Kâfi est le plus précis et le plus complet des Quatre-Livres. Sa compilation dura vingt ans pendant lesquels son auteur passa sa vie à trier les Hadith, à les classer et à vérifier leurs chaînes de transmetteurs.

Et étant donné qu’il était le contemporain des compagnons des Imams et des conteurs (rapporteurs ou transmetteurs de Hadith) qui tenaient les Hadith directement de ces derniers (p), il transmet ces récits avec un nombre réduit de transmetteurs intermédiaires, ce qui croît la probabilité d’exactitude des hadith relatés et inspire plus de confiance quant à leur authenticité.

Qu’est-ce qui a motivé la compilation d’al-Kâfi?

Al-Cheikh al-Kulaynî écrivit qu’il avait rédigé ce livre parce qu’un frère croyant lui

eut demandé deux choses :

1-Est-il possible que les gens restent ignorants et qu'ils pratiquent leur religion sans savoir (ses règlements) ?

2-De lui donner le moyen d'expliquer les questions religieuses qu'il comprenait mal, en rédigeant un livre suffisamment intégral et réunissant tous les arts de la Science religieuse.

A la première question, le Cheikh lui a répondu qu'étant donné que but de la création de l'homme est de lui permettre de rechercher la perfection, et que le fait qu'il soit supérieur à toutes les autres créatures tient à la science et le savoir-vivre, il n'a pas le droit de rester ignorant.

Et il accéda à sa seconde demande en composant "Kitâb al-Kâfi" (Le suffisant, l'intégral).

Quelle est le mode de classification d'al-Kâfi ?

Al-Cheikh al-Kulanî a suivi un ordre naturel et logique dans la classification thématiques des hadith. Il commença par "Kitâb al-'aql" (le livre ou le chapitre de l'Intellect), suivi du chapitre des Mérites de la Science, puis le livre de l'Unicité, suivi de Kitâb al-Hajj (le livre du Pèlerinage) et ainsi de suite jusqu'à 34 livres (chapitres) subdivisés en 326 sections (bâb) qui englobaient toutes les matières des

Fondements (uḥûl) et des Branches (*furû'*) de la Religion.

Mais n'ayant pas consacré une section aux khoms (impôt d'un cinquième), Mirza Fadhl-allâh al-Ilâhî, un homme de savoir, s'appliquera à extraire des différentes sections du livre tout ce qui avait trait à ce sujet, et à en faire une annexe spéciale.

Les Hadith figurant dans la-Kâfî sont-ils tous authentiques (ḥaḥîḥ) ?

Dans l'optique des Chiites, il n'y a pas un livre, mis à part le Noble Coran, qui soit absolument ou à cent pour cent authentique pour l'exclure de tout examen et d'études critiques, et a fortiori, les livres de Hadith. Les différentes présomptions d'authenticité dont jouit ce livre, notamment le fait que son auteur était contemporain des 4 Représentants de l'Imam al-Mahdi (), et bien d'autres, ne suffit pas à jurer de l'authenticité de tout le contenu du livre. En outre Cheikh al-Kulaynî ne s'était pas engagé à ne présenter que les Hadith authentiques, à l'exclusion des autres, dans son livre, comme cela ressort de l'introduction qu'il y écrivit.

Quel est le nombre des Hadith d'al-Kâfî ?

Il y eut un léger désaccord sur le nombre total des Hadith compilés dans al-Kâfî, le chiffre minimum étant de (16121), ce qui dépasse pourtant le total des *Six Ḥaḥîḥ* (al-Ḥîḥ al-Sittah)^[77]. La raison de ce

désaccord tient à la différence de méthode de comptage des Hadith, lorsqu'il ne tient pas compte de Hadith répétés, morcelés ou accompagnés de deux chaînes de transmetteurs ou plus. Donc si on compte ces Hadith, le chiffre avancé sera largement supérieur, et si on ne les compte pas, on ne dépasse pas ledit chiffre.

Les hadith d'al-Kâfi ont été répartis, dans "Lu'lu'at al-Bahrayn" (La Perle des Deux Mers), selon la répartition conventionnelle de Hadith, comme suit :

ṣaḥīḥ (sain, authentique) : 5072 Hadith

ḥasan (bon-beau) : 144 Hadith

qawî (solide) : 302 Hadith

dha'îf (faible) : 9485 Hadith[78].

Il est à noter que le livre "al-Kâfi" a fait l'objet de nombreuses études explicatives, de commentaires et d'annotation (éditions critiques). Ainsi, on a recensé 24 études explicatives, 15 annotations, et un grand nombre de commentaires et d'autres recherches scientifiques sur ce livre.

Discussions

1- Qui est l'auteur du livre "al-Kâfi" et quel est le trait caractéristique de ce livre ?

2-Quelle est la raison directe de la compilation de ce livre ?

3-Comment l'auteur d'al-Kâfi a-t-il ordonné ses Hadith ? Mentionnez la méthodologie générale de l'auteur.

4-Est-ce que tous les Hadith d'al-Kâfi sont authentiques ?

5-Comment expliquer le désaccord sur le nombre de Hadith d'al-Kâfi ?

Bibliographie sommaire

1-“Al-Kulaynî wa Kitâbuhu al-Kâfi”, de Thâmir Hachim Habîb, Éd. de Qom.

2-“Al-Mu‘jam al-Mufahras li-Alfâdh Bihâr al-Anwâr” (Introduction), pp. 63-64, Éd. de Qom.

3-Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma‘ârif, pp.356-367.

4-“Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî”, pp. 360-361.

5-“ ‘Ilm al-Hadîth”, op.cit. Pp. 75-77.

Leçon 12

“Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh”

Ce livre fut écrit par Muḥammad Ibn ‘Alî Ibn al-Husayn Ibn Bâbawayh, alias al-Cheikh al-Çadûq (306- 381 H.

al-Cheikh al-Çadûq composa plus de deux cents ouvrages dont les plus célèbres sont “Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh” et “Madînat al-‘Ilm” Le premier se distingue, comme le dit l’auteur lui-même dans l’Introduction, par le fait qu’il contient tous les jugements qu’il émet, qu’il estime authentiques et qu’il croit, au fond de lui-

même et devant son Seigneur constituer un argument légal.

Quelle est la raison de la composition de ce livre ?

Il ressort de l'Introduction de l'auteur que ce qui l'a conduit à rédiger ce livre ce fut un entretien qu'il eut eu avec Muhammad Ibn al-Hasan Ibn Is-hâq, alias Ni'mah, -une des sommités du Chiisme du 4e siècle de l'Hégire,- portant sur un livre intitulé "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Tabîb" (Celui auprès de qui le médecin n'est pas présent) de Muhammad Zakariyyâ al-Râzî. Au cours de cet entretien, Ni'mah lui demanda d'écrire, à la manière de ce livre, un ouvrage traitant de la jurisprudence musulmane (*fiqh*), du licite et de l'illicite en Islam. Accédant à cette demande, il compila son oeuvre "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh", en un an.

Ce livre, bien qu'il soit excellent, dans la mesure où il s'applique à présenter ce qui est authentique aux yeux de l'auteur, il est quand même sujet à examen approfondi, sur un certain nombre de plans :

1-L'auteur y a fusionné ses *fatwâ* (avis juridiques) dans certains Hadith, ce qui ne manquera pas de semer une certaine forme de confusion chez les chercheurs des générations futures, ne sachant pas si ce qu'ils lisent est un Hadith ou un simple avis juridique d'al-Çadûq.

2-Il y a des coupures dans certains Hadith et l'abrégement de leurs contenus.

3-Le livre comprend certains fatwâ étranges, tels :

a-L'illégalité de prier sans faire le *tahannuk*^[79].

b- Le voilement du disque du soleil serait l'indice du coucher du soleil.

c-Le *qunût* dans la prière serait une *sunnah* obligatoire; le négliger délibérément invaliderait la prière.

d-Prier sur le Prophète (P) dans le *tachahhud* ne serait pas un acte obligatoire de la Prière.

e- La possibilité que le Prophète (P) oublie, dans des situation autres que celle de la communication, *tabligh* (du Message d'Allah).

Les *marâsîl* (les *hadith mursal*) de ce livre peuvent-ils être considérés comme *hujjah* (argument juridique) ?

L'un des aspects qui sautent aux yeux dans "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh" est la présence de Hadith attribués aux Imams (p) directement sans mentionner leurs chaînes de transmetteurs. Ainsi, il y a dans ce livre plus de deux mille cas pareils. Dès lors, il faut être très attentif à l'expression que l'auteur emploie au début de la présentation de chaque Hadith :chaque fois qu'il commence par la formule "L'Imam dit : ...", il le fait en tant que certain que le Hadith émane effectivement de l'Imam (p), et de ce fait, ce Hadith devient *hujjah* aux

yeux de l'auteur, conformément à son engagement pris au début de son livre. Et chaque fois qu'il commence par la formule "On a relaté..", il le fait en tant que n'ayant pas la certitude de l'authenticité du Hadith.

Quel est le nombre des Hadith de ce livre?

Plusieurs uléma entreprirent le recensement du nombre des Hadith que contient "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh". Peut-être le recensement le plus précis de ces Hadith est-il celui effectué par al-Cheikh al-Bahâ'î qui les présente comme suit :

<u>Tom.</u>	<u>Nombre section</u>	<u>Nombre Hadith</u>	<u>Chaines marâsîl</u>
1	78	1618	777
2	841	228	1668
		1094	573

3	173
	1810
	1395
	515
4	178
	903
	787
	126
Total	666
	5998
	4053
	2055

Quant au ‘Allâmah al-Ghafârî, il a recensé le total des Hadith de chaque tome, ce qui a donné le résultat suivant:

Tome 1	1573 Hadith
Tome 2	1642 Hadith
Tome 3	1752 Hadith
Tome 4	953 Hadith

Le total des Hadith des 4 tomes est 5920[80]

La différence dans le nombre total chez les deux chercheurs est 78 Hadith, différence qui s'explique par le fait que le dernier recenseur n'a pas compté les Hadith répétés ou qu'il a compté les multiples réponses à une seule question comme un seul Hadith.

Il est à noter qu'il y a eu 10 Études explicatives, *Charh* (ou édition critique) de "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh", dont la plus importante et la plus vaste est la première explication d'al-Majlicî (décédé en 1071 H.), intitulée "*Rawdhat al-Mutayyaqin Fî Charh Akhbâr al-A'imma al-Ma'çûmîn (p)*" et publiée en 14 volumes à Qom.

Discussions

1- Qu'est-ce qui caractérise "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh" ?

2-Quelles sont les raisons qui commandent un examen minutieux des Hadith de "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh"?

3-Mentionnez quelques *fatwâ* étranges qui figurent dans "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh".

4-Peut-on se fier aux *marâsîl* de "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh" ?

5- Comment peut-on être sûr que tel ou tel autre Hadith figurant dans "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh" sont authentiques ?

6- Quelle est la raison de l'existence d'une différence dans le nombre des Hadith de "Man Lâ Yah-dhuru-hu-l-Faqîh" ?

Bibliographie sommaire

- 1-“Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî”, pp. 361-362.
- 2-Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma’ârif, pp.370-382.
- 3-“Al-Mu‘jam al-Mufahras li-Alfâdh Bihâr al-Anwâr” (Introduction), pp. 66-68, éd. de Qom.
- 4-“ ‘Ilm al-Hadîth”, op.cit. pp. 77-78.

Leçon 13

“Al-Tah-thîb”

Qu’est-ce que “Kitâb al-Tah-thîb” ?

Kitâb Tah-thîb al-Ahkâm - qu’on appelle par abréviation “al-Tah-thîb” - est l’un des écrits du Cheikh de la Communauté chiite (cheikh al-Tâ’ifah), Abî Ja’far Muḥammad Ibn al-Hassan al-Tûcî, né au mois de Ramadhân de l’an 385 H. et décédé le 22 Muharram de l’an 460 H.

Il est fait partie des figures de proue et des sommités du Chiisme. Le nombre de ses *machâyekh* (professeurs de Hadith) a dépassé 50 savants notoires, chiïtes et sunnites confondus. Sa notoriété atteignit un tel degré que le Calife abbasside, al-Qâ’im Bi’amr-illâh lui réserva la chaire de *Kalâm* (théologie musulmane) et de l’*Ifâdah*, poste que n’obtenait qu’un savant considéré comme l’unique de son époque, quant au degré de son érudition.

Son livre “al-Tah-thîb” a contenu tous les Hadith relatifs aux branches de la Religion, de telle sorte qu’il est devenu une source

suffisamment fournie et complète pour que le juriconsulte se passe de toute autre source dans le même genre, sans qu'il puisse se passer de lui.

Dans cet ouvrage Al-Tûcî s'est attaché à expliquer le livre de son professeur al-Cheikh al-Mufîd, "*al-Muqni'ah*". Il a entrepris sa composition à l'âge de 25 ans. Il en a accompli du vivant de son professeur la partie d'*al-Tahârah* (la purification) et le début de la partie d'*al-Çalât*, et il terminera l'explication du reste après sa mort.

Quant à sa méthodologie dans ce livre, elle consistait, comme il l'a indiqué lui-même au début de l'ouvrage, à expliquer le contenu d'"*al-Risâlah al-Muqni'ah*" (Le Traité convaincante) en étudiant les articles un par un et en présentant les arguments qui en démontrent le bien-fondé et l'authenticité. Il a suivi cette méthode dans la plupart du contenu d'*Al-Tahârah*. Mais par la suite, il a réalisé que ce mode de présentation ne satisferait pas le but recherché dans son livre, et que celui-ci sortirait amputé et incomplet. Aussi a-t-il changé de méthode pour rapporter de ses prédécesseurs, aussi bien les Hadith considérés unanimement authentiques que ceux qui font objet de désaccord. Ayant fini par se convaincre que généraliser cette méthode à l'ensemble de son ouvrage est plus pertinent que le recours à toute autre méthode, il a apporté les ajouts nécessaires

pour palier ce qu'il avait manqué de faire au début.

Quelles sont les traits distinctifs de ce livre?

On peut résumer ces traits caractéristiques comme suit :

1-La citation du plus grand nombre possible de Hadith dont l'authenticité fait l'objet d'unanimité ou non, tout en expliquant les arguments des uns et des autres, et tout en réconciliant les Hadith opposés, ce qui le différencie d'"al-Kâfi" et d'"al-Faqîh", lesquels ne citaient pas les Hadith opposés. Par conséquent "al-Tah-thîb" comble ce qui a manqué aux deux ouvrages précités, et ouvre devant les chercheurs de larges horizons de vérifications et de recherches.

2-Al-Cheikh al-Tûcî a observé une sorte de progression dans la citation de Hadith en commençant par les Hadith accrédités par nos spécialistes, suivi de ceux considérés comme faibles.

3- Il a suivi cette méthode dans son explication du livre "al-Muqni'ah", lequel devenu de ce fait un ouvrage divisé selon les parties (les divisions) de la jurisprudence.

4-Il a abrégé le livre en renvoyant les chaînes de transmetteurs au *machyekhah*^[81] qu'il a placé à l'annexe (à la fin du livre).

Quel est le nombre de Hadith d'al-Tah-thîb ?

Ce livre a connu plusieurs éditions dont la plus répandue est celle en dix tomes comprenant 23 *kitâb* (parties), 393 chapitres (*bâb*), et 13988 Hadith, répartis comme suit :

Tome 1 : 1541

Tome 2 : 1598

Tome 3 : 1046

Tome 4 : 1051

Tome 5 : 1771

Tome 6 : 1203

Tome 7 : 1972

Tome 8 : 1207

Tome 9 : 1422

Tome 10 : 1177.

Il est à noter enfin que ce livre a fait l'objet de 19 Études explicatives (éditions critiques) et 20 Commentaires, ainsi que d'autres recherches scientifiques diverses, dont la dernière est intitulé : "Tartîb al-Tah-thîb".

Discussions

1- Qui est l'auteur de "Tah-thîb al-Ahkâm" ?

2- Pour quelle raison "al-Tah-thîb" a-t-il été divisé (ordonné) selon les branches jurisprudentielles (*al-furû' al-fiqhiyyah*) ?

3-Expliquez la méthode d'al-Tûcî dans la composition d'"al-Tah-thîb" ?

4-Quels sont les traits caractéristiques d'al-Tah-thîb, qui le font distinguer d'al-Kâfî et d'al-Faqîh ?

Bibliographie sommaire

1- "Maçâdir al-Hadith 'Ind-al-Imâmiyyah" (Les sources de Hadith chez les Chiites imamites), de Muḥammad Husayn al-Jalâlî, édition du Caire.

2-"Muqaddamat Wasâ'il al-Chî'ah", édition récente (j).

3-"Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi'uhu" (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja'far Subhânî, pp. 362-363.

4-Târikhé 'Umûmiyé Hadîth", de Majîd Ma'ârif, pp.383-395.

5-" 'Ilm al-Hadîth", de Kâdhîm Mudîrchânéchi, pp. 78-80

Leçon 14

"Al-Istibçâr"

Qu'est-ce que "al-Itibçâr" ?

C'est le titre abrégé de l'autre grand ouvrage d'al-Tûcî, intitulé : "*Al-Istibçâr Fîmâ Ukh-tulifa Fîhi Min-al-Akhhbâr*" (Regard scrutateur sur les Hadith (*akhhbâr*))

[82] qui font l'objet de désaccord). Il est le 4^e des Quatre Livres (*al-Kutub al-Arba'ah*) précités (voir Leçon 10).

La raison de la rédaction de ce livre, après celui d'al-Tah-thîb est expliquée par l'auteur dans l'Introduction: "J'ai rédigé ce livre à la suite du désir exprimé par un groupe de nos compagnons qui avaient lu notre grand ouvrage intitulé "Tah-thîb al-Ahkâm", d'avoir par souci de raccourci, un livre à part réunissant les Hadith qui font l'objet de désaccords".

Il ressort de cette déclaration que ce livre se borne à réunir (et réconcilier) les Hadith opposés.

Pourquoi l'opposition s'est-elle produite entre les Hadith ?

Peut-être conviendrait-il d'énumérer ici brièvement les facteurs qui ont conduit à l'opposition entre les Hadith et à leur différence :

1-Le fait de ne pas enregistrer avec précision les hadith au moments où ils avaient été exprimés par les Infaillibles (p), et de les transmettre en les paraphrasant, ce qui aurait pu en déformer le sens;

2-Le fait d'appliquer les Hadith spécifiques à portée particulière à des situations générales;

3-Le fait que les Hadith soient passés (transmis) par plusieurs intermédiaires aurait causé la disparition de certains

indices et présomptions qui leur étaient inhérents et qui en précisait le sens, l'objet et la portée. La disparition de ces détails ou accessoires aurait conduit à ne pas traduire correctement ou exactement l'intention de l'Imam dans le Hadith.

4-L'existence de tyrans et d'autorités oppressives, farouchement opposés à l'émergence de la Vérité, a failli conduire à la disparition des gens pieux et même de la Religion. Aussi, les Imams et les rapporteurs de Hadith furent-ils contraints de recourir à la *taqiyyah* (dissimulation légale de la vérité) dans les Hadith. Ils s'ensuivit que parfois ils étaient obligés de rapporter ou d'émettre des Hadith non conformes, selon leur avis, au statut légal (*hukm char'i*), pour sauver leur vie, leur honneur familial et leurs biens, et les mettre à l'abri de l'oppression des califes tyrans et de leurs gouverneurs.

5-Il y a des Hadith qui n'étaient nullement émis par les Imams (p), mais par des charlatans et des menteurs qui les ont attribués injustement aux à eux (p), en les glissant dans les livres des compagnons des Imams ou par bien d'autres moyens diaboliques, en prenant soin, bien entendu, de rattacher à ces Hadith, des chaînes de transmissions authentiques, pour les rendre vraisemblable.

Comment al-Cheikh al-Tûcî a-t-il divisé "al-Istibçâr" et quel est le nombre de Hadith rapportés dans ce livre ?

Al-Cheikh al-Tûcî a divisé son livre selon un ordre spécifique et il a disposé les différentes parties jurisprudentielles selon cet ordre, en faisant en sorte que l'axe du livre soit sa limitation aux Hadith qui font l'objet de désaccord et aux moyens de les réconcilier, alors que son précédent ouvrage "al-Tah-thîb" réunissait aussi bien les Hadith qui faisaient l'unanimité que ceux qui faisaient l'objet de désaccord.

A la fin de ce livre al-Tûcî écrit à ce propos:

“Sachez - que Dieu vous accorde Son appui- que j'ai divisé ce livre en trois parties : la première et la deuxième parties comprennent ce qui a trait à la jurisprudence, la troisième aux relations sociales (contrats, *mu'âmalât*) et aux autres chapitres de la jurisprudence”.

Toutefois, dans l'édition d'al-Istibçâr, il a divisé la troisième partie en deux volumes, le livre est sorti donc en quatre volumes.

L'auteur a disposé les Hadith d'al-Istibçâr comme suit:

-Tome 1 : comprend 300 chapitres (*bâb*) et 1899 Hadith

- Tome 2 : comprend 217 chapitres et 1177 hadith

- Tome 3 : comprend 398 chapitres et 2455 hadith

Et il note à la fin du *machyackah* : “Il contient cinq mille cinq cent onze”, avant

d'ajouter "je les ai récemment précisés pour éviter qu'il y ait rajouts ou suppressions".

Ce chiffre s'approche du chiffre de la copie éditée; la différence dans le nombre provient du fait de compter comme Hadith indépendants les Hadith auxquels l'auteur ajoute la mention "cf." [83] (*mithlahu*), et qu'il n'a pas compté apparemment.

Discussions

1- Qu'est-ce que l'"Istibçâr" et quelle est la raison de sa composition ?

2-Quels sont les facteurs de l'apparition d'opposition entre les Hadith ?

3-Comment al-Cheikh al-Tûcî a-t-il divisé le livre "al-Istibçâr" ?

4-Pourquoi le Cheikh a-t-il tenu à préciser à la fin de son livre le nombre de Hadith qu'il renferme ?

5-Comment expliquez-vous la différence dans le nombre des Hadith d'"al-Istibçâr" ?

Bibliographie sommaire

1- "Maçâdir al-Hadith 'Ind-al-Imâmiyyah" (Les sources de Hadith chez les Chiites imamites), de Muḥammad Husayn al-Jalâlî, édition du Caire.

2-"Muqaddamat Wasâ'il al-Chî'ah", édition récente (j).

3-"Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi'uhu" (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja'far Subḥânî, pp. 362-363.

4-“Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma‘ârif, pp.383-395.

5-“ ‘Ilm al-Hadîth”, de Kâdhîm Mudîrchânéchi, pp. 78-80.

Leçon 15

“Al-Jawâmi‘ al-Muta’akh-khirah”

(Les Recueils ultérieurs)

Al-Cheikh al-Tûcî rendit l’âme en l’an 460 H. alors qu’il était l’un des plus importants piliers de la Science de l’époque et constituait le trait d’union entre les précurseurs et les savants ultérieurs de cette Science. Ses deux legs dans ce domaine : “al-Tah-thîb” et “al-Istibçâr” refermèrent la série de Recueils secondaires des Hadith chiites. Les Chiites se bornaient alors à se référer à ces ouvrages pour déduire les statuts légaux et expliquer les jugements divins. Des copies des Quatre Livres furent disponibles dans tous les pays habités par les uléma chiites. La science du Hadith connut un état de stagnation autour de ces livres pendant des siècles. Cet état continua jusqu’à l’époque des Trois Muhammads, au XIe siècle H. où trois notables de la Communauté chiite émergèrent. Ils portaient tous le prénom de Muhammad. Ce sont : al-Cheikh Muhammad Hassan al-Faydh al-Kachânî

(décédé en 1091 H.), al-Cheikh Muhammad Ibn al-Hassan al-Hur al-‘Âmilî (décédé en 1141 H.) et al-Cheikh Muhammad Bâqir al-‘Allâmah al-Majlicî (décédé en 1111 H.). Ils ont écrit de très volumineux recueils et encyclopédies de Hadith, en l’occurrence et respectivement : “al-Wâfi”, “al-Wasâ’il” et “al-Bihâr”.

Pourquoi ce nouveau regain d’intérêt pour le Hadith ?

Les activités intellectuelles du chiisme ne s’étaient pas arrêtées entre le V^e et le XI^e siècles H., malgré la stagnation qu’a connue la science du Hadith. En effet, pendant cette période, les ulémas ont écrit des ouvrages importants qui ont montré la profondeur, l’originalité et la solidité des bases sur lesquelles sont fondées les règles du Chiisme. Ainsi, al-Muḥaqqiq al-Hillî (602-676 H.) composa “Charâ’i‘ al-Islâm”, al-‘Allâmah al-Hillî (648-726 H.) a écrit de nombreux ouvrages expliquant la jurisprudence chiite, al-Chahîd al-Awwal (734-786 H.) a sorti “al-Lam‘ah al-Dimachqiyah” et al-Chahîd al-Thânî (911-965 H.), “al-Rawdhah al-Bahiyyah”.

Au cours de cette période des livres de Hadith apparurent qui n’avaient pas été mentionnés dans les Recueils secondaires. Certains de ces livres avaient figuré dans les “*Uçûl*”, certains autres se sont avérés authentiques soit à la suite du témoignage de leurs auteurs, soit parce que des

présomptions d'authenticité ont apparu qui n'ont laissé persister aucun doute quant à la véracité de leur source, soit parce qu'ils avaient été manuscrits par de grands savants qui l'avaient mentionnés à divers endroits de leurs ouvrages et qui ont attesté de l'authenticité de leur source, en plus du fait que leurs contenus correspondaient aux contenus des Hadith des corpus accrédités, soit parce qu'ils ont été transmis par une information unique accompagnée de présomptions d'authenticité, comme l'a signalé al-Hur al-'Âmilî dans la conclusion de la Quatrième Utilité (*al-Fâ'idah al-Rabi'ah*) de la Conclusions des *Masâ'il*.

De plus il faut signaler la parution pendant cette période, de l'ouvrage de Muhammad Amîn al-Istarabâdî, "al-Fawâ'id al-Madaniyyah" et sa diffusion en Irak et en Iran, conférant l'épithète *ikhbârîte* aux uléma chiites. D'autre part, l'émergence de l'État safvide en Iran qui a ouvert la voie devant la pensée chiite pour développer les règles de sa doctrine, ainsi que d'autres facteurs divers ont conduit un certain nombre d'uléma à composer de nouveaux recueils de Hadith fondés sur les recueils de Hadith antérieurs en plus des Hadith obtenus d'autres livres et sources. Tout ceci déboucha sur la parution de grandes encyclopédies dites "Les Recueils ultérieurs" (*al-Jawâmi' al-Muta'akhkhirah*), dont les plus importants sont : "al-Wâfi" d'al-Faydh al-Kâchânî, "al-Wasâ'il"

d'al-Hur al-‘Âmilî, “al-Bihâr”, d'al-‘Allâmah al-Majlicî, “al-‘Awâlim”, d'al-Bahrânî, “Jâmi‘ al-Akhhâr” de ‘Abdul-Latîf Ibn Abî Jâmi‘, “Jami‘ al-Ahkâm” de Sayyid ‘Abdullâh Chubbar (décédé en 1342 H.) Et “al-Mustadrak” d'al-Nûrî (décédé en 1320 H.).

Les caractéristiques des Recueils ultérieurs

On peut résumer les traits distinctifs comme suit :

1-Ils englobent et intègrent les Hadith du Chiisme et comprennent une explication complète.

2-Ils comprennent des Hadith et des références qui n'avaient pas été à la disposition des uléma antérieurs -les auteurs des Recueils secondaires - comme cela ressort de l'examen de l'index des références d'“al-Wasâ'il”.

3-La diversité des informations qu'ils mettent à notre disposition et le fait de réunir les Hadith relatifs à un même thème nous dispensent de consulter plusieurs ouvrages et font gagner au chercheur beaucoup de temps.

4- Ils pallient et comblent les lacunes constatées dans les recueils antérieurs, ce qui permet une déduction plus rapide des statuts légaux.

Discussions

1-Qu'est-ce que les Recueils ultérieurs ?

2-Quelles sont les causes du regain d'intérêt pour la science du Hadith pendant les époques ultérieures ?

3-Le Chiisme était-il actif pendant cette période de stagnation de la Science du Hadith?

4-Mentionnez les titres de quelques Recueils ultérieurs.

5-Quels sont les plus importants des traits caractéristiques des Recueils ultérieurs ?

Bibliographie sommaires

1-“Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi‘uhu” (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja‘far Subhânî, pp. 364-365.

2- L’Introduction (Muqaddamat) d’“al-Mu‘jam al-Mufahras li-Alfâdh al-Qur’ân”

3-“Al-Khâtimah li-Wasâ’il al-Chî‘ah”, al-Fâ'idah al-Râbi‘ah (La Quatrième Utilité).

4-Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma‘ârif, 399-404.

Leçon 16

“Al-Wâfi”

Qu’est-ce que le livre d’“al-Wâfi” ?

C’est une grande encyclopédie renfermant tous les Hadith relatifs à la jurisprudence musulmane, et dont le juriconsulte a besoin pour la déduction des

statuts légaux. L'auteur l'a composée en quatre parties, mais il a été édité en trois grands tomes, puis réédité en 25 tomes.

Son auteur, al-Mawlâ Muḥammad Ḥassan al-Faydh al-Kâchânî (1007-1091 H.) l'a appelé "al-Wâfi" (le Complet, l'Accompli), parce qu'il satisfait largement à l'accomplissement des tâches pour lesquelles il avait été compilé et à éclaircir ce qui est équivoque, comme il le mentionne lui-même dans l'introduction de cet ouvrage.

Pourquoi al-Faydh al-Kâchânî a-t-il entrepris la compilation d'"al-Wâfi" ?

Al-Faydh al-Kâchânî expose comme suit les raisons qui l'ont amenées à composer "al-Wâfi": " Voici, o mes frères, un livre complet (intégral) dans le domaine des arts (méthodes, procédés) des sciences de la Religion. Il comprend l'essentiel de ce qui figure de ces sciences dans le Coran et tout ce que nos "Quatre Uçul" qui comptent pendant ces époques, à savoir "al-Kâfi" , "al-Faqîh", "al-Tah-thîb" et "al-Istibçâr", contiennent de Hadith chiites. Ce qui m'a conduit à le composer c'est les lacunes et les insuffisances que j'ai constatées dans chacun de ces quatre livres et le fait que chacun de ces livres ne met pas complètement en évidence les portées des Hadith rapportés sur la guidance. De plus il est difficile d'avoir accès à l'ensemble (de ces livres) parce qu'ils diffèrent quant aux titres des chapitres et divergent sur les

thèmes des Hadith et à cause de leur longueur due aux répétitions (de mêmes Hadith) (...). En effet les trois Cheikhs, qu'Allah remercie leur efforts, bien qu'ils aient fait tout leur possible pour mener à bien leur tâche et qu'ils se soient bien efforcés de transmettre les Hadith et de les rassembler, ne les ont pas disposés selon un ordre parfait, et aucun d'eux n'a rassemblé suffisamment tous les fondements (*uṣūl*) et statuts, et ont omis d'y éclaircir ce qui est équivoque”.

On peut résumer cet exposé d'al-Faydh al-Kâchî dans les trois points suivants :

1-L'insuffisance de chacun de ces quatre livres, considéré à part, à déduire les statuts légaux parce qu'ils n'ont pas introduit tous les Hadith rapportés des Imams et ayant trait aux statuts légaux.

2-La difficulté de se référer aux quatre livres à cause de la différence des titres de leurs chapitres.

3-L'existence de répétitions pesantes dans les quatre livres.

Quels sont les traits distinctifs d'“al-Wâfi”?

Outre les caractéristiques qui viennent d'être citées, le livre d'“al-Wâfi” se distingue par d'autres traits dont les plus importants sont :

1-Le fait qu'il englobe les Quatre Livres accrédités chez les Chiites.

2-Sa suppression des Hadith répétés dans les Quatre Livres, et la conservation d'un seul modèle de chaque Hadith répété.

3-L'apport des explications et des éclaircissements nécessaires à la fin de chaque Hadith.

4-Rassembler les Hadith opposés et les versions différentes de Hadith.

5-Rapporter à la fin de l'ouvrage ce qui avaient été supprimé des premières parties des chaînes de transmetteurs d'"al-Faqîh" et d'"al-Tah-thîb".

La méthodologie du livre

Al-Faydh al-Kâchânî a organisé la structure d'"al-Wâfi" autour de trois introductions, 14 parties (kitâb) et une conclusion. La première introduction est consacrée à la connaissance des sciences religieuses, la deuxième à la présentation des professeurs, la troisième à l'explication des termes techniques, des règles et de la méthodologie de l'auteur. Quant aux parties dont est composé "al-Wâfi", elles sont réparties comme suit : 1- Le 'Aql, la Science et l'Unicité. 2- Al-Hujjah (l'Argument). 3- La Foi (al-Imân) et al-Kufr (l'Incroyance). 4- Al-Tahârah et al-Tazayyun (la purification et la parure). 5- Al-Çalât (la Prière), al-du'â' (la Supplication) et al-Qur'ân (le Coran). 6- Al-Zakât (impôt de dixième), al-Khums (impôt de cinquième) et al-Mabarrât (les oeuvres, les oeuvres pie). 7- Le Jeûne, la

retraite spirituelle et les traités (mu‘âhadât). 8- Le Pèlerinage majeur, le Pèlerinage mineur (‘Umrah) et les visites pieuses (ziyârât). 9 -*Al-Husbah* (la rétribution), *al-Ahkâm* et *al-Chahâdât*. 10- *Al-Ma‘âyich* (les salaires), *a-Makâsib* (les gains) et les *Mu‘âmalât* (les relations sociales). 11- *Al-Matâ‘im* (les choses dont on se nourrit), *al-Machârib* (les choses qu’on boit) et *al-Tajammulât* (Les parures). 12- *Al-Nikâh* (le mariage), *al-Talâq* (la répudiation), et *al-Wilâdah* (la naissance). 13- *Al-Mawt* (la mort), *al-Irth* (l’héritage) et *al-Waçiyyah* (le testament). 14- *Al-Rawdhah* (divers)

Le nombre des Hadith et des chapitres d’“al-Wâfi”

Al-Cheikh Aghâ Buzurg, parlant des chapitres d’al-Wâfi, en tant qu’oeuvre rassemblant les Quatre Livres en plus de Hadith d’autres livres, dit qu’il y a recensé 273 chapitres renfermant 50 000 Hadith. Ce chiffre tient compte des Hadith qu’al-Faydh al-Kâchânî a cités à l’appui de ses argumentations, car il a en effet rapporté beaucoup de Hadith d’“al-Khiçâl”, de “Ma‘ânî al-Akhabâr”, d’“Amâlî al-Cheikh”, de “Baçâ’ir al-Darajât” et de bien d’autres livres.

Discussions

1- Qu’est-ce que le livre d’al-Wâfi et qui en est l’auteur?

2-Quelles sont les raisons de la composition d’al-Wâfi?

3- Qu'est-ce qui distingue al-Wâfi des autres Recueils ultérieurs ?

4- Quelle est la méthodologie d'al-Wâfi dans la présentation des Hadith ?

5- Quel est le nombre des Hadith et des chapitres d'al-Wâfi?

Bibliographie sommaire

1-“Muqaddamat Kitâb al-Wâfi” (Introduction du livre d'al-Wâfi), édition récente - éd d'Isfahân.

2-“Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi'uhu” (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja'far Subhânî, p. 364.

3-“ ‘Ilm al-Hadîth”, de Kâdhîm Mudîrchânéchi, pp. 84-86.

4-Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma'ârif, 402-405.

Leçon 17

“Wasâ'il al-Chî'ah”

Qu'est-ce que Wasâ'il al-Chî'ah ?

“Wasâ'il al-Chî'ah ilâ Taḥqîl Masâ'il al-Charî'ah” (Les moyens des chiites d'obtenir les articles de foi de la Loi islamique) est un livre de Hadith englobant tous les Hadith relatifs aux statuts légaux et aux chapitres de la jurisprudence. Il a été écrit et compilé par le Faqîh (jurisconsulte) et le Muḥaddith (traditionniste), le Cheikh Muḥammad Ibn al-Hassan al-Hur al-‘Âmilî (décédé en 1104 H.), en se référant à des

sources accréditées, dont chacune est considérée comme une référence incontournable du Hadith des Ahl-ul-Bayt (p).

Depuis sa compilation et jusqu'à nos jours, cet ouvrage a été entouré d'une attention particulière, car les *mujtahid* (les docteurs de la Loi) en ont fait leur référence en raison de ses bonnes ordonnance et classification.

Dans quel but l'auteur d'"al-Wasâ'il" a-t-il compilé ce livre ?

Dans l'Introduction d'"al-Wasâ'il", le Faqîh et le Traditionniste al-Hur al-Âmilî, parlant de son but et de sa méthodologie de composition, écrit textuellement : "Il ne fait pas de doute que la Science du Hadith est la plus noble des sciences et la plus solide d'entre elles. Elle mérite bien que l'on y consacre sa précieuse vie. Et comment ne pas le faire ?! alors que ce savoir est puisé chez ceux qui ont la particularité d'être obligatoirement suivis, ceux qui, selon la stipulation de la Loi et le consensus unanime, cumulent les arts du Savoir, ceux qui sont immunisés contre l'erreur et la futilité et à l'abri des imperfections et des fautes (...) Très souvent, je faisais appel à ma pensée et à ma plume et j'incitais ma connaissance et mon courage pour m'aider à écrire un ouvrage capable d'atteindre le but recherché, et suffisant pour aboutir au savoir et à la pratique...Car quiconque a lu les livres de Tradition et vu de près les

Hadith qu'ils renferment et les commentaires de leurs auteurs, constate qu'ils ne manquent pas de longueurs, d'interprétations éloignées, de difficultés d'apprendre, de dispersion des Hadith, de différence dans les choix, de fréquence des répétitions, de présence de Hadith annexés à la jurisprudence alors qu'ils ne contiennent aucun statut jurisprudentiel, d'absence de nombreux Hadith relatifs aux statuts légaux”.

L'ordonnance du livre d'“al-Wasâ'il”

Étant donné que l'ordonnance de ce livre ne diffère pas de celle de “Mustadrak al-Wasâ'il” dont nous traiterons en détails dans la Leçon 19, il est superflu de l'aborder ici.

Quelles sont les plus importantes des caractéristiques d'al-Wasâ'il ?

Ce qui saute aux yeux le plus dans cet ouvrage peut être résumé dans les points suivants :

1-Il facilite la tâche de ceux qui recherchent des Hadith relatifs aux branches de la Jurisprudence, car le livre est organisé selon l'ordre des sujets présentés dans les livres de jurisprudence.

2-Joindre le Hadith à ce qui lui correspond dans un même chapitre, ce qui rend l'accès de l'ensemble facile au chercheur.

3- Rassembler les Hadith parsemés dans de différentes sources ou de différents

chapitres d'un même livre.

4-Insérer des Hadith figurant dans des livres de Hadith autres que les Quatre Livres. L'auteur en cite 81 livres dans la Quatrième Utilité de la conclusion de son ouvrage.

La méthodologie de l'auteur dans la composition de son ouvrage

L'auteur a déclaré à cet égard dans l'introduction de son livre : "Je n'y ai rapporté que de Hadith figurant dans les livres célèbres, dignes de confiance et auxquels se réfèrent exclusivement les Chiites. Je commence par mentionner le nom de l'auteur du livre duquel j'ai rapporté les Hadith, en mentionnant les chaînes de transmetteurs, les parties et tout ce qui les concerne à la fin du livre". A la fin de son livre, il écrit : "Et j'ai mentionné le nom de l'ouvrage dont j'ai rapporté le Hadith en commençant par le nom de son auteur (...) Sauf pour les Hadith rapportés des Quatre Livres où j'ai commencé par citer les noms des auteurs sans mentionner les noms des livres".

Il a débuté le livre par des Hadith dans l'introduction des *Tbâdât* (les actes cultuels), puis il l'a divisé selon les parties connues de la jurisprudence allant de la "Purification" et finissant par les "*diyyât*" (les prix du sang). Ensuite il a subdivisé chaque partie en plusieurs chapitres dont les titres portent ses propres *fatwâ* (décret

juridico-religieux) sur les sujets respectifs, chaque *fatwâ* étant suivi de la mention des plus importants Hadith qui l'étaient, ainsi que de la mention de la chaîne de transmetteurs complète de chaque Hadith, suivie de la mention des autres voies de transmission.

Les éditions du livre et le nombre de ses Hadith

Ce livre a été réédité de nombreuses fois, dont la première était en imprimerie de pierre et en trois gros volumes. Il sera réédité par la suite en 20 volumes plusieurs fois, dont la première au cours des années 1376-1389 H., et en 30 volumes en 1414 H. à Qum. Le nombre de ses Hadith selon la numérotation de la dernière édition s'élève à 35868 Hadith.

Discussions

1-Qu'est-ce que "Wasâ'il al-Chî'ah" et qui en est l'auteur?

2-Quel était le but de l'auteur dans la compilation de ce livre ?

3-Quels sont les principaux traits caractéristiques de ce livre ?

4-Quelle est la méthodologie de l'auteur dans la compilation de son livre ?

5-Quelles sont les éditions d'al-Wasâ'il et quel est le nombre de ses Hadith ?

Bibliographie sommaire

1"Muqaddamat al-Wasâ'il" (Introduction d'al-Wasâ'il), édition moderne.

2-“Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi‘uhu” (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja‘far Subhânî, pp. 364-365.

3-“ ‘Ilm al-Hadîth”, de Kâdhîm Mudîrchânéchi, pp. 86-88.

4-Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma‘ârif, 411-414.

Leçon 18

“Bihâr al-Anwâr”

(Les Mers des Lumières)

Qu’est-ce que “Bihâr al-Anwâr” et qui l’a compilé ?

Ce livre est considéré comme la plus grande encyclopédie de Hadith du Chiisme, car il renferme tout ce que l’auteur a pu obtenir de livres qu’on peut qualifier de dignes de foi, soit parce qu’ils ont été manuscrits par leurs auteurs respectifs, soit parce que des uléma ont attesté de leur authenticité. Il a mentionné dans l’introduction de son livre les titres de 600 ouvrages dans lesquels il avait puisé les Hadith. Son auteur est al-‘Allâmah Muḥammad Bâqir Ibn Muḥammad Taqî al-Majlicî (1037-1111 H.). La compilation de ce livre a valu à l’auteur des recherches étalées sur plus de 40 ans.

Pour quelles raisons “al-Bihâr” a-t-il été composé?

Sans doute la raison principale pour laquelle al-‘Allâmah al-Majlicî a compilé al-Bihâr a-t-il résidé dans le fait qu’il avait remarqué le manque d’intérêt des gens pour le Hadith et leur engouement pour les autres sciences théologiques, lesquelles, bien que tirant leurs origines des Imams d’Ahl-ul-Bayt (p), prêtaient à confusion et mêlaient ce qui est vrai et ce qui est faux à cause du recul par rapport à l’époque de ces derniers et au doute que cela suscitait. Tout ceci a conduit al-‘Allâmah al-Majlicî à s’efforcer de ressusciter la science du Hadith.

D’autre part, l’auteur évoquant la raison de sa compilation d’al-Bihâr , dit qu’il a essayé de rassembler les Hadith que les Quatre Livres n’avaient pas mentionnés, et ce afin de les préserver de la perte et de la disparition. En effet, dans l’Introduction de son livre, il écrit notamment : “Puis, après avoir examiné les livres disponibles connus, j’ai suivi les traces des livres de Hadith primaires dignes de foi mais délaissés (...) Et je me suis mis à les rechercher à l’est et à l’ouest du territoire, insistant auprès de quiconque chez qui j’en conjecturais l’existence. Une groupe d’amis m’ont aidé dans cette tâche en parcourant le territoire à leur recherche, et ce jusqu’à ce que j’aie pu ramasser, grâce à mon Seigneur, beaucoup de livres primaires

dignes de foi, et auxquels se référaient les ulémas aux époques passées. J'ai constaté alors dans ces livres de grandes utilités qui manquaient dans les livres connus en cours. J'y ai découvert les références de beaucoup de statuts légaux (...) Aussi, ai-je pris la résolution de les composer, de les agencer, de les organiser et de les rassembler dans un livre dont les parties et les chapitres sont bien ordonnés. Et Dieu merci, le résultat est venu comme je l'avais espéré”.

Quelles sont les plus importantes caractéristiques de “Bihâr al-Anwâr” ?

Ce livre comporte de nombreux traits distinctifs, dont nous nous bornons à mentionner ci-après les plus importants :

1- Le livre se contente de rapporter les Hadith non mentionnés dans les Quatre Livres. Il ne s'astreint pas à la citation des Hadith relatifs au fiqh, au sens particulier, mais englobe tous les Hadith ayant trait à la vie de l'Homme.

2-Outre l'introduction des textes (contenus) des Hadith, il comprend également les explications de ces Hadith, ainsi que des recherches précieuses qu'on ne retrouve souvent pas dans le corpus de Hadith.

3-Al-'Allâmah al-Majlicî s'est fondé, dans la compilation de son ouvrage, sur des copies révisées des livres et des Hadith primaires, négligeant tout ce qui était non accrédité. De ce fait, il peut servir de

référence pour corriger tous les textes dont on n'est pas sûr qu'ils appartiennent effectivement aux auteurs auxquels ils sont imputés.

4-La division du livre en chapitres est faite d'une façon unique en son genre. Dans chaque chapitre sont regroupés tous les hadith qui lui sont relatifs.

5-Il comprend également la mention des Hadith et des récits (*riwâyat*) de sources sunnites.

6-Il réconcilie et rassemble les Hadith opposés et contrastés dans leurs apparences.

7-Il signale les dires des *faqîh* sur les questions posées.

8-Lorsqu'il coupe un Hadith, il renvoie au texte intégral en notant : "L'intégralité du Hadith sera mentionnée à telle page et dans telle partie".

9-Il commente les Hadith à problème (*much-kilah*) et comportant un mot ou une expression équivoque par des mentions telles que "*bayân*" (avis), "*tanwîr*" (éclaircissement), "*îdhâh*" (mise en évidence ou point), "*tabyîn*" (explication), "*tawdhîh*" (indication) etc...

Quelles sont les plus importantes recherches relatives aux "Bihâr" ?

Les uléma se sont intéressés au livre "al-Bihâr" et se sont appliqués à le travailler sous différentes formes : "*istidrâk*" (reprise

et correction, révision), “*fahrasah*” (indexation), “*talkhîç*” (mise en résumé), biographie, commentaire. Les recherches scientifiques sur al-Bihâr ont atteint le nombre de 35 projets que les vérificateurs d’al-Jâmi‘ al-Mufahras (Le Recueil indexé) de termes des “Bihâr la-Anwâr” ont indiqués dans l’introduction du livre. Peut-être “Mustadrak Bihâr al-Anwâr” de Mirzâ Muḥammad al-Tihârî (décédé en 1371 H.) est-il le plus important de ces projets scientifiques.

Discussions

- 1-Qu’est-ce que “Bihâr al-Anwâr” ?
- 2-Quelle est la raison de la compilation de “Bihâr al-Anwâr” ?
- 3-Qu’est-ce qui distigue “Bihâr al-Anwâr” de tous les autres livres de Hadith ?
- 4-Quels sont les plus importants projets scientifiques sur “Bihâr al-Anwâr” ?

Bibliographie sommaire

- 1-“Muqaddamat al-Mu‘jam al-Mufahras li-Alfâdh Bihâr al-Anwâr”, édition de Qum.
- 2-“Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi‘uhu” (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja‘far Subhânî, p. 365.
- 3--Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma‘ârif, 405-411.

Leçon 19

“Mustadrak al-Wasâ’il”

Qu’est-ce que *Mustadrak al-Wasâ’il* ?

“Al-Mustadrak” est un livre qui complète et achève l’étape de travail à laquelle s’est arrêté l’auteur d’“al-Wasâ’il”. Son auteur, al-Muḥaddith al-Cheikh Mirzâ Ḥussayn Ibn Muḥammad Taqî al-Nûrî (1254-1320) y rassemble les autres Hadith et *akhbâr* (informations) dispersés qu’al-Cheikh al-Ḥur al-‘Âmilî n’avait pas enregistrés.

Quelle est la principale raison de la compilation d’“al-Mustadrak” ?

Ce qui a conduit al-Muḥaddith al-Nûrî à composer al-Mustadrak, il l’explique lui-même dans l’introduction de son livre : “En feuilletant les livres de nos confrères pieux, nous avons trouvé une somme d’informations qui ne figurent pas dans “al-Wasâ’il” et qui ne sont rassemblées ni dans les livres des précurseurs ni dans ceux des auteurs ultérieurs”. Puis parlant des catégories de ces Hadith, il dit qu’il a trouvé certains d’entre eux dans d’anciens livres qui n’avaient pas été à la portée de l’auteur d’“al-Wasâ’il” ou que ce dernier n’avait pas pu découvrir, que certains autres figuraient dans des livres qu’al-Ḥur al-‘Âmilî avait délaissés, n’ayant pas pu en connaître les auteurs^[84], et qu’une troisième catégorie étaient renfermés dans les plis des livres qui étaient en possession

de l'auteur d'al-Wasâ'il, mais que celui-ci les avait négligés soit par oubli soit parce qu'il ne les avait pas vus.

Et al-Muhaddith al-Nûrî d'ajouter que son intention était de polir les Hadith selon son opinion personnelle particulière et ses critères déterminés.

L'auteur a déployé tous ses efforts pour que son livre voie le jour. Pour ce faire il a coupé d'une façon absolue tous les contacts avec les gens. Et pendant ce temps, si on lui demandait l'explication d'un Hadith, il se contentait de référer le demandeur aux emplacements de la réponse et ses sources dans les ouvrages de ses prédécesseurs. Il a réussi ainsi à accomplir son ouvrage de la meilleure façon possible en ce qui concerne l'agencement et l'explication. Son livre apparaît comme uni aux "Wasâ'il" dans les buts et les objectifs.

L'ordre dans al-Mustadrak

L'ordre de la présentation des thèmes dans al-Mustadrak suit celui d'"al-Wasâ'il", puisque l'auteur commence son livre par les chapitres de l'Introduction, suivis de *kitâb al-Tahârah* ((la partie de la purification), puis *al-Çalât*, *al-Zakât*, *al-Khums*, *al-Çiyâm*, *al-I'tikâf* (retraite spirituelle), *al-Hajj*, *al-Jihâd*, *al-Amr bi-l-Ma'rûf wa-l-Nahy 'an al-Munkar* (commander le bien et interdire le mal), *al-Tijârah* (le commerce), *al-Rahn* (le gage), *al-Hajr* (l'interdiction), *al-Dhamân* (la

garantie, le cautionnement), *al-Çulh* (conciliation), *al-Charâkah* (société), *al-Mudhârabah* (la commandite), *al-Muzâra'ah wa-l-Musâqât* (fermage à la part de la terre et des vergers), *al-Wadî'ah* (le dépôt), *al-'Äriyah* (commodat, prêt à usage), *al-Ajârah* (louage), *al-Wakâlah* (mandat), *al-Wuqûf wa-l-Çadaqât* (fondations perpétuelles et aumônes), *al-Suknâ wa-l-Tahbîs* (jouissance d'habitation et fondation à temps limité), *al-Hibât* (la donation), *al-Sibq wa-l-Rimâyah* (les courses des chevaux et le tir à la cible), *al-Waçâyâ* (les testaments), *al-Zawâj* (le mariage), *al-Talâq* (le divorce), *al-Khul' wa-l-mubârât* (divorce avec indemnité et divorce par suite de l'aversion réciproque), *al-dhîhâr* (séparation selon la forme de *dhîhâr*), *al-Îlâ'* (séparation par voie de serment), *al-Kaffârât* (les expiations), *al-li'ân* (malédiction dans le mariage), *al-'Itq* (l'affranchissement), *al-Tadbîr*^[85] *wa-l-Mukâtabah*^[86] *wa-l-Istîlâ'*^[87], *al-Iqrâr* ((l'aveu), *al-ju'âlah* (la récompense), *al-Aymân* (le serment), *al-Nithr wal-'Ahd* (le vœu et la promesse), *al-Çayd wa-l-Thabâ'ih* (la chasse et les rites de l'égorgeage), *al-At'imah wa-l-Achribah* (les aliments et les boissons), *al-Ghaçb* (l'usurpation), *al-chuf'ah* (la préemption), *Ihyâ' al-Mawât* (la mise en valeur des biens vacants), *al-Luqatah* (les objets trouvés), *al-Farâ'idh wa-l-Mawârîth* (les successions et les héritages), *al-Qadhâ'* (la

procédure), *al-Chahâdât* (les témoignages), *al-Hudûd* (les peines prescrites), *al-Qaçâç* (le talion, la retaliation), *al-Diyyât* (le prix du sang).

A la fin du livre l'auteur écrit ceci : “Nous avons tenu, Dieu merci et par Sa Grâce et Sa Bienfaisance, notre promesse de combler une partie de ce qui avait échappé à notre Cheikh l'auguste, le plus parfait, le traditionniste érudit, al-Hur la-‘Ämilî”.

Quelles sont les titres des Utilités (Fawâ'id) figurant à la fin d'al-Mustadrak?

L'auteur fit remarquer qu'il avait fait figurer dans la conclusion d'al-Mustadrak 12 Utilités, à l'instar des 12 Utilités mentionnées à la fin d'al-Wasâ'il, mais avec des indications particulières et les objectifs indiqués ci-dessous :

1-Les livres accrédités. 2-L'authenticité des livres accrédités et l'honnêteté de leurs auteurs. 3-L'indication des voies de l'auteur menant à ses Cheikhs. 4-L'indication de ce qui concerne le livre “al-Wâfi”. 5-La mention des voies d'al-Cheikh al-Çadûq dans son livre “al-Faqîh”. 6-La mention des voies d'al-Cheikh al-Çadûq dans son livre “al-Tah-thîb”. 7-Les tenants *d'al-Ijmâ'* (consensus unanime). 8-L'Indice général de l'honnêteté des compagnons inconnus de l'Imam al-Çâdiq (p). 9- Le renvoi des Hadith beaux (hasan) aux Hadith sains

(*ṣaḥīḥ*). 10-La mention des relateurs dignes de foi ou complimentés (*mamdūḥīn*). 11- L'indication de la position des Ikhbârites sur la validité de *qat'*. 12- L'indication de l'honorabilité et du mérite de la Science du Hadith.

Il a adjoint à ces Utilités trois recherches importantes. Ce sont : 1- Les présomptions du caractère avéré du khabar. 2-Réponse aux objections qui pourraient être soulevées dans les akhbâr. 3- Recherche sur les Hadith sous-entendus.

Le nombre des Hadith d'al-Mustadrak et le nombre total des Hadith des deux livres

Le total des Hadith d'al-Mustadrak tel que le montre la numérotation de son édition de 1404 h. en 18 volumes est 23129 Hadith. Si on ajoute le nombre des Hadith d'al-Wasâ'il tel qu'il ressort de l'édition moderne (1412 h.), soit 35862 Hadith, nous aurons un total final de 58129 Hadith dans les deux livres (al-Wasâ'il et Mustadrak al-Wasâ'il).

Discussions

1-Qu'est-ce que Mustadrak al-Wasâ'il et qui est son auteur ?

2-Quelle est la raison de la compilation de ce livre ?

3-Pouvez-vous mentionner les livres qui figurent dans al-Mustadrak ?

4-Mentionnez les plus importants des titres sur lesquels al-Muḥaddith al-Nawawî a fait des recherches à la fin d'al-Mustadrak ?

5- Quel est le nombre des Hadith d'al-Mustadrak ?

6-Quel est le nombre total des Hadith d'al-Wasâ'il et d'al-Mustadrak réunis ?

Bibliographie sommaire

1-“Muqaddamat Mustadrak al-Wasâ'il” (édition moderne)

2-“Muqaddamat Khâtimat Mustadrak al-Wasâ'il” (Introduction de la Conclusion de...) (édition moderne)

3-“Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi'uhu” (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja'far Subḥânî, p. 367.

4-“ ‘Ilm al-Ḥadîth”, de Kâdhîm Mudîrchânéçhî, pp. 89.

5- Târikhé ‘Umûmiyé Ḥadîth”, de Majîd Ma'ârif, 435.

Leçon 20

“Jâmi' Ahâdith al-Chî'ah”

(Le Recueil des Hadith des Chiïtes)

Qu'est-ce que “Le Recueil des Hadith des Chiïtes” ?

Le Recueil des Hadith des Chiites est le dernier des recueils de Hadith sorti à notre époque. C'était le marji' de son époque, le Faqîh Sayyid Aghâ Hussain Burujirdî (1292-1380 h.) qui commanda sa compilation.

Quelle est la raison de la compilation de ce grand ouvrage de Hadith ?

Sayyid Burujirdî qui était un admirateur d'al-Wasâ'il et de Mustadrak al-Wasâ'il, estimait cependant que ces deux grands ouvrages comportaient certaines lacunes qu'il était nécessaire de combler par la composition d'une nouvelle oeuvre. Les principaux reproches qu'il y faisait étaient :

1- Le fait de présenter séparément des Hadith qui auraient dû être regroupés sous les mêmes thèmes, et de regrouper sous les mêmes thèmes des Hadith qui auraient dû porter des titres indépendants.

2-Le fait de faire figurer certains Hadith dans des chapitres où ils ne devraient pas être.

3-Le manque de précision et d'exactitude dans la présentation des Hadith des Quatre livres : car on s'y contentait de choisir le texte (*matn*) d'un Hadith et de renvoyer le lecteur aux autres livres pour voir les variantes de ce texte, sans en mentionner les différences des expressions.

4-Le fait de mélanger l'éthique, les *sunan* (plu. de sunna) et les statuts secondaires (*ahkâm far'iyah*)

5-Le renvoi à des chapitres antérieurs ou postérieurs tels que : (comme on l'a déjà vu) ou (comme on le verra plus loin), ce qui requiert que le lecteur connaisse toutes les parties du livre pour pouvoir atteindre l'objet de sa recherche ou obtenir la réponse à sa question.

6-Le fait de ne pas mentionner les versets coraniques relatifs au statuts légal dont il est question, de répéter les mêmes hadith et sections et de fragmenter beaucoup de Hadith qui figurent dans le livre.

La méthodologie de Sayyed Burûjerdî dans "Jâmi' Ahâdîth al-Chî'ah"

Pour pallier à ces défauts, Sayyid Burûjerdî s'est proposé de compiler un nouveau livre fondé sur une méthodologie spécifique et caractérisé surtout par les points suivants :

1-La mention des versets coraniques relatifs au statut de chacune des branches des statuts;

2-La vérification de tous les Hadith d'al-Wasâ'il et d'al-Mustadrak et leur comparaison avec les Hadith figurant dans les "Uçûl", ainsi que la détermination des emplacements des Hadith dans leurs sources primaires;

3-Mentionner au début de chaque Hadith les noms des livres dont il est tiré;

4-Ne pas entrecouper le Hadith, et ce afin d'éviter d'en déformer la signification;

5-La mention de tous les Hadith relatif à une branche jurisprudentielle etc.

Comment a-t-on sélectionné les chercheurs chargés de compiler le livre ?

On raconte qu'al-Sayyid al-Burûjirdî pensait à la fondation d'une nouvelle bibliothèque axée sur les Biographies (Rijâl), l'Histoire et le Hadith ou plutôt la jurisprudence du Hadith, et d'un livre qui réunit les *âthâr* (les traces) et les récits relatifs aux Ahl-ul-Bayt, peu importe leur source. Et alors qu'il se trouvait un jour sur sa chaire en train de dispenser un cours, il évoqua le livre "Wasâ'il al-Chî'ah" et le problème du morcellement des Hadith dans ce livre, et dit à ce propos : "Si on rassemblait tous les récits relatifs à un sujet sous la même rubrique, ce défaut disparaîtrait et le juriste pourrait connaître le récit sous tous ses aspects, et préciser la position de la Chari'ah vis-à-vis de ce sujet-là." Il s'est toutefois excusé de ne pas pouvoir réaliser lui-même ce projet, vu ses occupations; et il appela les étudiants à participer à sa réalisation. Il demanda à ceux d'entre eux qui avaient la capacité et la compétence de rassembler les Hadith relatifs au lieu de la Prière (sujet du cours de ce jour), et de lui rapporter leurs travaux une fois terminés, afin qu'il choisisse parmi eux ceux qui seraient qualifiés pour se charger de cette tâche. Soixante étudiants se proposèrent de participer à l'expérience et apportèrent leur travaux au maître, lequel

en choisit trois, dont Cheikh Abdul-Rahîm al-Rabbânî al-Chîrâzî, l'auteur de l'édition critique de "Wasâ'il al-Chî'ah".

Le nombre des Hadith figurant dans "Jâmi' Ahâdith al-Chî'ah"

Bien qu'il soit consacrés aux Hadith relatifs aux statuts légaux à l'exclusion des autres recherches (les dogmes et l'éthique), "Jâmi' Ahâdith al-Chî'ah" renferme plus de soixante-trois mille Hadith ou plus exactement 63562, ce qui en fait le plus gros recueil de Hadith sur les statuts légaux paru à notre époque.

Discussions

1-Qu'est-ce que "Jâmi' Ahâdith al-Chî'ah" et qui était l'initiateur de la compilation de ce livre ?

2-Dans quel but "Jâmi' Ahâdith al-Chî'ah" a-t-il été écrit et compilé ?

3-Quelle a été la principale méthodologie suivie par al-Sayyed al-Burûjerdî dans la composition de ce livre ?

4-Quel est le nombre des Hadith figurant dans ce livre? Ce chiffre représente-t-il tous les Hadith chiites? Ou bien s'agit-il des Hadith concernant uniquement une des parties de la Charî'ah ? Dans l'affirmative, quelle est cette partie?

Bibliographie sommaire

1-"Muqaddamat Jâmi' Ahâdith al-Chî'ah"

2- Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth’, de Majîd Ma‘ârif, 437.

3-‘Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi‘uhu” (Les Références de la Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja‘far Subhânî, p. 367.

Leçon 21

“Al-Arba‘ûnât” (Les Quarantes)

Ce titre commun désigne plusieurs ouvrages écrits par des ulémas dans le domaine du Hadith et d’autres, dans des buts divers et selon des méthodologies différentes. Les uns consacrèrent leurs ouvrages portant ce titre aux Hadith sur le monothéisme et la démonstration des Attributs divins, d’autres aux Hadith relatifs aux statuts, d’autres encore aux prédications et aux points importants; certains enfin visèrent à compiler sous ce titre les Hadith à chaînes de transmission solides. Chacun de ces savants, malgré la diversité de leurs buts et les contenus de leurs livres respectifs intitulèrent ceux-ci “Kitâb al-Arba‘în” (Le Livre des Quarante).

Ce titre commun tire son origine du Hadith suivant du Prophète (P) : *“Quiconque mémorise pour ma Communauté quarante Hadith parmi ceux dont les gens ont besoin pour la pratique de leur religion, Allah le ressuscitera faqîh et savant le Jour de la Résurrection”*. En

effet, ce Hadith a été rapporté par de nombreux Compagnons du Prophète (P) tel que l'Imam Ali (p), Abdullâh Ibn Mas'ûd, Mu'âth Ibn Jabal, Abû-l-Dardâ', Abû'îd, 'Abdullâh Ibn Abbâs, Ibn Omar, Anas Ibn Mâlik, Abû Hurayrah etc.

Les ouvrages portant ce titre commun "al-Arba'în" ou "al-Arba'ûn" (Les Quarante) sont tellement nombreux qu'il est difficile de les recenser. Cependant, quelques-unes des sommités de la Communauté ont essayé de les dénombrer. Ainsi al-Allâmah al-Tîhrânî s'est efforcé d'inventorier les ouvrages chiites portant le titre d'al-Arba'ûn, et il en a recensé 86 livres[88]

Quant à al-Kâtib al-Chalabî, il a recensé 59 livres et traités sunnites écrits sous ce titre[89], auxquels il a annexé 25 traités dans les annotations de "Kach-f al-Dhunûn..."[90]

Al-Allâmah al-Duhsarkhî a dressé dans son livre "Idhâh al-Tarîqah Ilâ Taçânîf Ahl al-Sunnah wa-l-Chî'ah" une liste de 194 livres et traités portant ce titre commun, qu'il avait pu recenser dans les trois ouvrages précités[91].

Al-Sayyid al-Rifâ'î a consacré de nombreuses pages à ce sujet dans son livre intitulé "Mu'jam mâ Kutiba 'An al-Rasûl wa Ahl al-Bayt"[92]

Le Développement du Récit des Quarante Hadith

Le Récit d'al-Arba'în connut de nombreux développements en raison de l'intervention de différents facteurs dont le besoin changeant de la Umma, le niveau culturel du transmetteur et du récepteur du Hadith, l'importance du sujet ou des sujets dans l'optique du transmetteur ou du récepteur etc.

En effet, à l'origine, le Prophète (P) avait émis un Hadith comprenant 40 sujets importants, Hadith rapporté aussi bien par les Chiites que par les Sunnites^[93]. Il abordait des domaines dont doit traiter la umma, à savoir : les dogmes (*'aqâ'id*), les cultes (*'ibâdât*) et le savoir-vivre^[94]. Certains uléma développèrent cette idée et s'appliquèrent à rapporter des Hadith indépendants sur les sujets mentionnés dans le Hadith de Quarante du Prophète et à en faire un livre indépendant de quarante Hadith visant les mêmes buts du Hadith originel.

Puis un nouveau développement intervint dans l'exposition dudit Hadith : certains uléma reprirent chacun des sujets évoqués dans le Hadith du Prophète (P) pour rapporter 40 hadith sur le même sujet. Il s'ensuivit que de nouveaux livres apparurent qui traitent d'un sujet particulier comportant 40 Hadith, comme "al-Arba'ûn al-Uçûl"^[95] (Les Quarante Fondements),

“Al-Arba‘ûn al-Ilâhiyyât” (Les Quarante Hadith sur la théologie), “Al-Arba‘ûn Fî-l-Tawhîd” (Les Quarante Hadith sur le Monothéisme), “Al-Arba‘ûn Fî-l-‘Adl” (Les Quarante Hadith sur l’Equité), “Al-Arba‘ûn al-Musammât bi-l-Durrah al-Mudhî’ah Fî-l-çalât ‘alâ Khayr al-Bariyyah” (Les Quarante Hadith dits la Perle lumineuse concernant la Prière sur le Meilleur de l’Humanité), “Al-Arba‘ûn Hadîthan Fî-l-Mahdî” (Les Quarante Hadith sur al-Mahdî) etc.

D’autres livres portant ce titre s’appliquèrent à présenter 40 Hadith rapportés par un même Compagnon, tel que “Les Quarante Hadith rapportés par le Commandeur des Croyants, Ali Ibn Abî Tâlib”, ou sur les mérites d’un Compagnon en particulier, tel que “Les Quarante Hadith sur les Mérites de Fâtimah al-zahrâ”, ou encore à rassembler ce qui se rapporte à la façon de la relation du Récit, comme “Al-Arba‘ûn al-Musalsalah” et “Al-Arba‘ûn al-Musalsalah bi-l-Muhammadayn” etc.

Certains autres uléma ajoutèrent plus de particularités aux récits des Quarante en consacrant à la relation de chaque Hadith une seule voie, *tarîq* (de la chaîne de transmission), ce qui donna “ Quarante Hadith par Quarante voies” (Arba‘ûn Hadîthan ‘An Arba‘ûn Tarîqan). Le plus ancien de ce qui nous est parvenu de cette façon particulière de composer un livre de Quarante est “Les Quarante des Quarante

sur les Vertus du Commandeur des Croyants (p)” (Al-Arba‘în ‘an al-Arba‘în Fî Fadhâ’il Amî al-Mu’minîn) du Cheikh Abî Muḥammad ‘Abdul-Raḥmân Ibn Aḥmad Ibn al-Ḥusayn Ibn Aḥmad al-Nîsâpûrî (décédé après l’an 476 h.)^[96], lequel était un disciple d’al-Cheikh al-Tûsî (décédé en 466 h.)^[97], originaire de Ray et l’un des plus grands connaisseurs du Hadith et des Biographes; et on dit qu’il y avait plus de trois mille encriers dans sa salle de réunion et qu’il connaissait par coeur cent mille Hadith^[98]. Son livre consiste en la présentation de quarante Hadith relatés par quarante de ses professeurs (cheikhs)^[99].

Discussions

1- Qu’est-ce que les Quarantes et sur quelle base les uléma du Hadith se sont-ils fondés pour les composer ?

2-Comment le Récit des Quarante Hadith s’est-il développé?

3- Mentionnez quelques-uns des titres des livres des Quarante Hadith.

Bibliographie sommaire

1- Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma‘ârif, pp. 415-416.

2- Sayré Hadith dar Islâm, pp. 342-347.

Leçon 22

De Nouveaux Projets de recherche sur le Hadith -1

Y a-t-il de nouveaux projets de recherche sur le Hadith?

Les projets de recherche sur les différents aspects du Hadith sont très nombreux. Nous en présentons quelques exemples ci-après :

1-Les Hadith de *Tafsîr*

Quelques uléma entreprirent la compilation des Hadith relatif au *tafsîr* du Livre d'Allah en se fondant sur les récits qui stipulent que le Coran ne peut être compris que par celui auquel il avait été adressé. Aussi composèrent-ils dans ce domaine de nombreux ouvrages dont les plus connus sont : “Tafsîr al-Qummî”, “Tafsîr al-‘Ayyâchî”, “Tafsîr al-Burhân”, “Tafsîr Nûr al-Thaqalayn”, “Tafsîr al-çâfi”. La méthode de composition qui prévaut dans ces livres consiste introduire d’abord le verset coranique, et à présenter par la suite le ou les Hadith qui l’expliquent. Il arrive que l’auteur y ajoute quelques clarifications sommaires, en cas de nécessité.

2-La Compilation des Hadith à contenu jurisprudentiel :

C’est un autre projet de recherche sur le Hadith dans lequel l’auteur s’applique à rassembler tous les Hadith *çahîh* ou *hasan* relatifs à la jurisprudence. Al-Cheikh al-

Bahâ'î nous a offert ce type de compilation dans son livre “Al-Habl al-Matîn Fî Ihkâm Ahkâm al-Dîn” (La corde solide dans la consolidation des statuts de la Religion) où il a couvert deux parties de la jurisprudence : La Prière et la Purification, lesquelles nécessitèrent la présentation de plus de mille Hadith. D'autres modèles de ce genre de compilation sont “Durar al-La'âlî al-'Amâdiyyah Fî-l-Ahâdîth al-Fiqhiyyah ‘Alâ Math-hab al-Imâmiyyah” du Cheikh Muhammad Ibn Abî Jumbûr al-Ihsâ'î, et “Jâmi‘ al-Ma‘ârif wa-l-Akhabâr” de Sayyid Abdullâh Ibn Muhammad Ridhâ al-Chubbar (décédé en 1242 H.)

3-La Compilation des Hadith contenant des Du‘â’

Vu l'importance et le rôle du Du‘â’ dans la vie de l'individu et de la société, des uléma entreprirent cette tâche et composèrent dans ce domaine les livres suivants :

- “Da‘awât Zayn al-‘Âbidîn (p)” (Les Du‘â’ de Zayn al-‘Âbidîn-p) de Sayyid Abu-l-Qâsim al-Ja‘farî;

-“Al-Da‘wât al-Fâkhirah al-Marwiyyah ‘an al-‘Itrah al-Tâhirah” (Les excellents du‘â’ rapportés de la progéniture purifiée du Prophète-P) de Sayyid Muhammad Taqî al-Naqawî (décédé en 1289 h.);

-“Al-Da‘awât al-Ma‘thûrah” de Sayyid Jawâd al-Khaṭīb al-Hâ'irî (décédé en 1334 h.).

4- Les livres de Manâqib

Ce sont des livres qui s'intéressent aux Hadith relatifs aux *manâqib* (mérites) et aux *fadhâ'il* (vertus). Nous en citons ici quelques titres :

-“Âl al-Rasûl” de Sayyid Ibrâhim Ibn Nâçir Ibn Ridhâ al-‘Alawî.

-“Ithbât al-Hudât bi-l-Nuçûçi wa-l-Mu‘jizât” d'al-Cheikh al-Hur al-‘Âmilî (décédé en 1104 h.).

-“Ghâyat al-Murâm Fî Fadhâ'il Amîr al-Mu'minîn wa-l-A'immah (p)” de Sayyid Hâchim al-Bahrânî.

5-Les Recueil de Hadith sur l’Ethique et le savoir-vivre

Se référant au célèbre Hadith : “La raison de ma mission prophétique est de parfaire la noble morale”, d'autres uléma s'évertuèrent à compiler les Hadith portant sur l'éthique et les règles de la politesse. Parmi les ouvrages compilés dans ce domaine on cite surtout:

-“Al-Anwâr al-Nu‘mâniyyah” de Sayyid Ni‘matallâh al-Jazâ'irî, et

-“Mi'râj al-Sa'âdah” d'al-Mawlâ Ahmad al-Narâqî.

6-Les Explications des Hadith

C'est un autre domaine de recherche sur le Hadith, que les uléma ont abordé de deux manières :

1-Composer des livres à part pour expliquer les livres de Hadith

2-Expliquer les Hadith rencontrés lors des recherches sur la jurisprudence.

Al-Allâmah al-Tehrânî a recensé les noms de 48 Explications et 70 Annotations concernant les Quatre Livres, dont

21 Explications et 22 Annotations d’“al-Kâfi” dans “al-Tharî‘ah”, tome 13/95-100 et tome 6/179.

De même il a mentionné 15 Annotations d’“al-Faqîh” dans “al-Tharî‘ah” 6/223 et 14 Explications et 20 Annotations d’“al-Tah-thîb” dans “al-Tharî‘ah” 13/154 et 6/51.

13 Explications et 13 Annotations d’“al-Istibçâr” dans “al-Tharî‘ah” 13/82 et 6/17 et 19.

La plus importante des Explications d’al-Kâfi est “Mir’ât al-‘Uqûl” d’al-‘Allâmah al-Majlisî (décédé en 1111 h.), en 25 volumes;

La plus importante des Explications d’“al-Faqîh” est “Rawdhat al-Muttaqîn” du père d’al-‘Allâmah al-Majlisî (décédé en 1071) imprimé en 14 volumes;

La plus importante des Explications d’“al-Tah-thîb” est “Malâth al-Akhyâr” d’al-‘Allâmah al-Majlisî, imprimé en 15 volumes;

La plus importante d’“al-Istibçâr” est “Jâmi‘ al-Akhyâr fî Charḥ al-Istibçâr”, de Abdul-Laṭîf Ibn Abî Jâmi‘ al-‘Âmilî.

Discussions

1-Quels sont les nouveaux projets de recherche sur le Hadith?

2-Mentionnez quelques exemples des projets de recherche axés sur le Hadith

3-Mentionnez la plus importante des Explications d'al-Kâfî, ainsi que le nom de son auteur.

4-Quelle est la plus importante des Explication d'al-Tah-thîb?

5-Nommez la plus importante des Explications d'al-Faqîh et mentionnez le nom de son auteur.

6-Nommez la plus importante des Explications d'al-Istibçâr et mentionnez le nom de son auteur.

Bibliographie sommaire

1-Muqaddamat al-Mu'jam al-Fiqhî li-Bihâr al-Anwâr, édition de Qum.

2-Târîkhé 'Umûmyé Hadîth, 422-426.

Leçon 23

De Nouveaux Projets de Hadith - 2

Quels autres projets de recherche sur le Hadith?

Les projets de recherche axés sur le Hadith ne se sont pas arrêtés à une limite particulière, car ceux qui ont porté le flambeau de la Guidance par le Hadith ont

essayé de présenter celui-ci sous toutes les formes possibles pour attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à la noble Sunna.

Explications et Commentaires relatifs à des ouvrages de Hadith autres que les Quatre Livres

Les uléma n'ont pas restreint leurs efforts aux Quatre Livres, et se sont efforcés d'expliquer et d'éclaircir tous les autres livres de Hadith. Les plus importants ouvrages qui ont polarisé l'explication et le commentaire des uléma sont :

A- "Nahj al-Balâghah" qui comprend les paroles de l'Imam Ali (p) qu'al-Charîf al-Radhî a compilées.

Les Explications et les Commentaires relatifs à ce livre sont tellement nombreux qu'on a composé des livres spécifiques à leur propos. Le plus important livre d'explication de "Nahj al-Balâghah" est "Irchâd al-Mu'minîn ilâ Charh Nahj al-Balâghah al-Mubîn" de Sayyid Yahyâ Ibn Ibrâhîm al-Hajjâf. Pour plus de détails sur ces ouvrages, on peut consulter "Al-Ghadîr": 4/111-119; "A'yân al-Chî'ah" : 1/545, et "Maçâdir Nahj al-Balâghah wa Asânîdihî" : 1/202-254.

B- "Al-çahîfah al-Sajjâdiyyah" qui comprend l'ensemble des Du'â' de l'Imam Zayn al-'Âbidîn. Ce livre a fait l'objet de 30 Explications et 15 Annotations. La plus importante de ces Explications est "Riyâdh

al-Sâlikîn” de Sayyid Ali Khân al-Madanî, surnommé Ibn Ma‘çûm.

De même al-‘Allâmah al-Sayyid Muhammad Hussain al-Jalâlî a expliqué la “çahîfah” dans son livre “Dirâsatan Hawl al-çahîfah al-Sajjâdiyyah” (Etude sur al-çahîfah al-Sajjâdiyyah). Pour plus de détails sur ce livre, voir “Al-Tharî‘ah”, 13/354-359.

De même il y a des projets de recherche visant la révision des oeuvres de Hadith des prédécesseurs. L’un de ces projets est “Mustadrak Safinat al-Bihâr” (La Révision de Safinat al-Bihât), composée par Cheikh Ali al-Namâzî dans l’introduction duquel celui-ci écrit notamment : “Parmi les livres que je lisais beaucoup figurait Safinat al-Bihâr à propos duquel je me suis rendu compte que son auteur a omis d’y aborder beaucoup de titres et de sujets; ce qui m’ a amené à penser qu’il convenait de combler ces lacunes. Aussi ai-je entrepris la réédition révisée de ce livre en dix volumes à Qum.

Un autre travail de recherche sur le Hadith qui a polarisé les efforts des uléma fut de rassembler et d’extraire les Hadith sains des livres de référence accrédités. Les travaux de recherche dans ce domaine ont commencé depuis le début du VIIe siècle de l’hégire où quelques uléma se sont mis à trier et à compiler les Hadith à partir des livres de Hadith. Ainsi, le Cheikh Hassan, l’auteur d’“Al-Ma‘âlim” entreprit la

composition de “Muntaqâ al-Jumân Fî-l-Ahâdith al-çihâh wa-l-Hisân” qui sera édité à Qum en 3 volumes. De la même façon, al-‘Allâmah al-Majlisî composa “Mir’ât al-‘Uqûl”.

A notre époque, Muhammad Bâqir al-Bahbawî a entrepris le triage des Hadith sains dans les Quatre Livres en vérifiant et étudiant les *matn* (le texte ou le contenu) et les *sanad* (les chaînes de transmission) des Hadith figurant dans chacun desdits Quatre Livres. Pour ce faire il vérifia le *sanad* de chaque Hadith dans les livres de Rijâl (Biographies), d’une part, et en compara le *matn* avec les récits authentiques, tout en prenant soin de vérifier qu’il se conforme aux enseignements du Coran, et à la doctrine des Ahl-ul-Bayt, et qu’il ne comporte pas de réserves dues au principe de la taqiyyah etc. Il a pu ainsi rassembler un nombre de Hadith sains selon les critères des anciens et des modernes. Et pour préserver les noms des livres de référence, il s’attacha à répartir le résultat de sa recherche entre les Quatre Livres. Ainsi il sortit une série de ces Hadith sous le titre de “Sahîh al-Kâfi”, une deuxième sous le titre de “Sahîh Man Lâ Yaḥdhuru-hu-l-Faqîh”, une troisième sous le titre de “Sahîh al-Tah-thîb”. Toutefois, un groupe d’uléma se sont opposé à ce travail.

Discussions

1-A part ce qui a été mentionné dans la leçon précédente, y a-t-il d’autres projets de

recherche axés sur le Hadith ?

2-Mentionnez quelques projets de recherche ayant trait aux Explications des livres.

3-Quand commença le travail de triage des Hadith sains dans les livres de Hadith accrédités?

4-Mentionnez les noms de deux uléma qui trièrent les Hadith sains des livres de Hadith accrédités.

5-Quels sont les plus importants des critères de la considération (évaluation) d'un Hadith ?

Biographie sommaire

Târîkhé 'Umûmyé Hadîth, 434-442.

Leçon 24

Des Projets de Recherche contemporains

Quels sont les projets de recherche contemporains sur le Hadith ?

Malgré l'écoulement de 14 siècles depuis l'avènement du Message prophétique, le cortège de travaux de recherche sur le Hadith poursuit inlassablement sa marche et les uléma continuent leur efforts soutenus en vue de faire revivre la noble Sunna et d'offrir aux générations les fruits frais du Hadith du Prophète (P).

Il convient donc de mettre en évidence certains de ces fruits en signe d'estime pour les efforts louables de ceux qui travaillent dans le domaine du Hadith, et comme l'annonce faite aux générations présentes et à venir de la poursuite de travaux de recherche sur cette voie.

Nous citons, ci-après les principaux uléma contemporain qui travaillent dans ce domaine:

1-Al-'Allâmah al-Sayyid Muhammad Hussain al-Jalâlî qui a composé la plus grande encyclopédie de Hadith de l'époque moderne, "Mu'jam al-Ahâdith". Il a commencé ce projet depuis 1383 h., et Allâmah Aghâ Buzurg al-Tehrânî l'y a encouragé. Il y a répertorié les Hadith sous forme d'un grand lexique objectif et il continue à y travailler. Il a publié en 1410 l'Introduction de ce travail, qui a occupé plus de trois cents pages.

Al-'Allâmah al-Jalâlî a un autre livre intitulé : "Fihras Turâth Chî'at Ahl Bayt" dans lequel il a présenté les titres de plus dix mille traités et livres, et la biographie de plus de mille uléma et auteurs. Le livre est prêt à la publication.

2-Al-Cheikh 'Azîz al-'Atâridî qui oeuvre en vue de la compilation des *Masnad* des Imams (p). De sa grande encyclopédie, 11 grands volumes sont déjà sortis qui portent les noms des Imams. Ils ont été tous publiés à Mach-had.

3-Muhammad Taqî al-Tastarî qui a beaucoup contribué à faire connaître les faux Hadith ou les Hadith déformés et falsifiés dans son livre “al-Akhhâr al-Dakhîlah” (Les énoncés informatifs intrus) et ses rééditions révisées. Ce livre a été édité en 8 volumes par Maktabat al-çadûq à Téhéran en 1365 h.

4-Cheikh Muhammad Muhammadî Raychahrî qui a répertorié les sujets contenus dans les récits selon les besoins nécessaires de la vie, autres que les statuts légaux, c’est dire ce qui a trait à l’éthique, à la pensée et à la société, et il les a classés selon un ordre alphabétique, en divisant le livre en 564 chapitres, chaque chapitre commençant par les versets coraniques ayant trait au sujet du chapitre. Il a intitulé ce livre “Mîzân al-Hikmah” qui a été imprimé en plusieurs volumes à Qum.

En outre il a fondé à Qum, le premier établissement de Hadith dans son genre, qu’il a dénommé “Dâr al-Hadîth”.

5-Les frères Muhammad Ridhâ Hakîmî, Muhammad Hakîmî, et Ali Hakîmî qui participent à la composition d’une grande encyclopédie intitulée “La Vie” et ayant pour but d’expliquer tout ce que l’Islam a apporté sur la vie. Plusieurs volumes de ce travail sont déjà sortis.

6-Cheikh Sâdiq Ihsânbakh-ch qui a composé le livre intitulé “Âthâr al-Sâdiqîn” dans lequel il a sélectionné des Hadith du

Prophète (p) et des Imams (p) et les a classés selon le même ordre que “Safinat al-Najâh”, où pour chaque rubrique il commence par la présentation des versets coraniques la concernant, suivis des Hadith. 25 volumes de cette oeuvre encore inachevée ont déjà vu le jour.

Des dizaines et même des centaines d'autres écrivains et auteurs que nous omettons de mentionner, par souci de brièveté, se sont consacrés au service du Hadith du Prophète (p).

Discussions

1-Mentionnez trois projets de recherche contemporains sur le Hadith.

2-Que savez-vous de “Fihris Turâth Chî‘at Ahl Bayt”?

3-Quel est le travail sur le Hadith, que Cheikh ‘Azîzullâh al-‘Atâridî a effectué?

4-Que signifie “Al-Akhabâr al-Dakhîlah”?

5-Quelles sont les plus importantes réalisations de Cheikh Muhammad Mahdî Raychahrî?

5-Que savez-vous sur l’encyclopédie “Al-Hayât”?

Bibliographie sommaire

1- Târikhé ‘Umûmiyé Hadîth”, de Majîd Ma‘ârif, édition de Téhéran 1377 h.

2-“Maçâdir al-Fiqh al-Islâmî wa Manâbi‘uhu” (Les Références de la

Jurisprudence islamique et ses Sources), de Ja'far Subhânî, édition de Beyrouth.

Leçon 25

Les Sources du Hadith chez les Sunnites

Quand la transcription du Hadith a-t-il commencé chez les Sunnites?

Une période assez longue s'était écoulée depuis l'interdiction faite par les califes Abû Bakr et Omar de transcrire le Hadith, lorsque sous le califat de l'Omayyade, Omar Ibn Abdul-Azîz, les Musulmans se réveillèrent et se rendirent compte de la grave situation dans laquelle ils vivaient et l'avenir obscur qui les attendait.

Aussi, le calife Omar Ibn Abdul-'Azîz écrivit-il à Muhammad Ibn Abî Bakr - l'un des uléma de l'époque - pour lui demander de compiler les Hadith et la Sunna du Prophète (P). C'était au début du 2^e siècle de l'hégire. Les Uléma commencèrent donc à prendre conscience de la nécessité de transcrire le Hadith et la Sunna. Le premier travail dans ce domaine paru à cette époque était le livre d' "Al-Mawṭi'", de Mâlik Ibn Anas al-Humayrî al-Açbahî al-Madanî (90-179 h.). Et c'est par ce livre que commença l'ère de l'essor du Hadith, pendant laquelle six livres parurent qui sont considérés comme le noyau du Hadith et les Recueils primaires chez les Sunnites. Ce sont :

1-“Sahîh al-Bukhârî” ou “Al-Jâmi‘ al-Saghîr”, d’Abî ‘Abdullâh Muhammad Ibn Ismâ‘îl Ibn Ibrâhîm al-Ju‘fî (192-256 h.). C’est la référence la plus accréditée chez les Sunnites. Sa compilation dura 16 ans.

2-”“Sahîh Muslim”, d’Abî al-Hussain Muslim Ibn al-Hajjâj Ibn Muslim al-Quchayrî (201-261 h.). Ce livre est, après “Sahîh al-Bukhârî”, la plus accréditée des références sunnites. Il se caractérise par la facilité de son utilisation pour la connaissance de la Sunna. Sa compilation dura 15ans.

3-“Sunan al-Nasâ’î”, d’Abî Abdul-Rahmân Ibn Chu‘ayb Ibn Ali Ibn Bahr, Ibn Sanân al-Nasâ’î (215-303 h.).

Ahmad était meilleur mémorisateur que Muslim et son livre, comparé aux autres Sunan, se situe tout de suite après les Deux Sahîh (al-Sahîhayn) quant au peu de nombre de Hadith faibles qu’il renferme[100].

4- “Sunan Abî Dâwûd al-Sajistânî”, d’Abû Dâwûd Sulaymân Ibn al-Ach‘ath Ibn Is-hâq Ibn Bachîr Ibn Chaddâd al-Uzdî (202-275 h.).

Il comprend 5274 Hadith qu’il sélectionna parmi un total de 500 000 Hadith disponibles[101].

5-“Sunan al-Tarmathî”, d’Abî ‘Ïsâ Muhammad Ibn ‘Ïsâ Ibn Sûrah Ibn Mûsâ al-Dhahhâk al-Salamî (209-279 h.). Il était

le disciple d'al-Bukhârî dont il tenait le Hadith et avec lequel il avait entré en débat émaillé d'accords et désaccords. Son livre contient 4000 Hadith classés selon l'ordre des chapitres de la Jurisprudence.

6- "Sunan Ibn Mâjah", d'Abî Abdullâh Muhammad Ibn Yazîd al-Qazwînî (207-273 h.)

Selon Ibn Kathîr, ce livre comprend 32 parties (kitâb), 1500 chapitres (bâb) et 4000 Hadith qui sont tous bons, sauf quelques-uns[102].

Ce sont donc les Six Sihâh des Sunnites.

Il y a d'autres livres accrédités, mais d'un niveau moins élevé. Ce sont :

1-"Musnad Aḥmad Ibn Ḥanbal", d'Abî Abdullâh Ahmad Ibn Muhammad Ibn Ḥanbal Ibn Hilâl al-Chaybânî al-Thuhâlî (164-241 h.). Les Hadith y sont classés selon les chaînes de transmission des Compagnons. Il compte un total de 7171 Hadith.

2-"Sunan Sa'îd Ibn Mançûr", d'Abî 'Uṭhmân Sa'îd Ibn Mançûr Ibn Chu'bah al-Tâlaqânî (décédé en 227 h.). Il comprend 2978 Hadith.

3-"Sunan al-Dârimî", d'Abî Muhammad 'Abdullâh Ibn Muhammad Ibn 'Abdul-Raḥmân Ibn al-Fadhl al-Samarqandî (181-255 h.). Le livre se distingue par la classification de ses Hadith selon l'ordre des sections de la Jurisprudence.

Les Recueils de Hadith secondaires

Il y a des recueils qui furent compilés par des auteurs postérieurs à ceux des Recueils primaires. Nous en citons quelques-uns :

1-“Jâmi‘ al-Uçûl Fî Ahâdîth al-Rasûl”, d’Abî al-Sa‘âdât al-Mubâarak Ibn al-Karam Muhammad Ibn Abdul-Karîm al-Chaybânî (544-606 h.).

Ce livre se caractérise par la suppression des chaînes de transmission des Hadith sains sélectionnés par les prédécesseurs. Les Hadith sont classés par des thèmes disposés par ordre de l’alphabet *hijâ’ite* (*hijâ’iyyah*), ce qui rend la recherche des Hadith, difficile aux chercheurs et aux lecteurs.

2-“Maçâbîh al-Sunnah”, d’al-Hussain Ibn Mas‘ûd al-Farrâ’ al-Baghwî al-Châfî‘î (433-516 h.). Il comprend 4931 Hadith. Il fera l’objet de nombreuses études, explications et annotations par des auteurs de générations ultérieures. Il sera réédité plusieurs fois; la dernière édition fut réalisée par Dâr al-Ma‘rifah, en 4 volumes à Beyrouth.

3-“Jâmi‘ al-Masânîd wa-l-Sunan” d’Abî-l-Fidâ’ Ismâ‘îl Ibn ‘Omar Ibn Kathîr al-Qarachî al-Dimachqî (700-744 h.). Dans ce livre l’auteur y répartit les Hadith des Six Sihâh sur 1359 musnad, dont 959 appartiennent aux Compagnons et 400 attribués aux imams et aux Suivants

(Tâbi‘în). Il est organisé selon les lettres du *mu‘jam* (lexique).

4-“Al-Maṭālib al-‘Āliyah bi-Zawā‘id al-Masānīd al-Thamāniyah” d’Ibn Hajar Ahmad Ibn Ali al-‘Asqalānī (773-852 h.).

Dans ce livre l’auteur compila les Hadith qui ne font pas partie des livres connus, c’est-à-dire les Cinq Fondements et Musnad Ahmad. Le livre a été édité sous la révision de ‘Abdul-Rahmān al-A‘dhamī, à Dār al-Ma‘rifah, Beyrouth, 1414 H.

5-“Kanz al-‘Ummāl Fī Sunan al-Aqwāl wa-l-Af‘āl” de Alī Ibn Abdul-Malik Husām al-Dīn al-Hindī (888-975 h.) Il est disposé sur la base d’“al-Jāmi‘ al-Ṣaghīr” d’al-Suyūṭī et de “Zawā‘id al-Jāmi‘ al-Ṣaghīr”. L’auteur y compila environ 46624 Hadith, Traces, Paroles et Actes. Il fut édité en 16 volumes.

Les Recueil de Hadith ultérieurs (Al-Jawāmi‘ al-Muta‘akh-khirah)

1-“Al-Tāj al-Jāmi‘ il-l-Uṣūl” de Cheikh Manṣūr Alī Nāyif (décédé en 1371 h.). Il comprnd 5887 Hadith.

L’auteur s’est référé dans la compilation de ce livre à “Ṣaḥīḥ

al-Bukhārī”, “Ṣaḥīḥ Muslim” “Sunan Abī Dāwūd”, “Sunan Al-Tarmathī”, et “al-Mujtabā” d’al-Nasā‘ī. Pour la chaîne de Transmission, il s’est contenté d’en mentionner seulement le rapporteur qui avait entendu directement le hadith du Prophète (P).

2-“Al-Musnad al-Jâmi” qui a été compilé par un groupe d’uléma dont Dr Bach-châr ‘Awwâd Ma’rûf. C’est un livre qui cumule les Hadith des Six Sahîh, de “Muwatta’ Mâlik”, de “Musnad al-Humaydî”, “Musnad Aḥmad Ibn Ḥanbal”, de “Abd Ibn Ḥamîd”, de “Sunan al-Dârimî” et “Sahîh Ibn Khuzaymah”. Il comprend en total 17802 Hadith. L’auteur y a rassemblé les Hadith de chaque Compagnon à part et classé les noms des Compagnons selon l’ordre des lettres du *mu’jam*. Il a aussi réparti les Hadith de chaque Compagnon sur les sections connues de la jurisprudence.

Discussions

1-Quand la transcription du Hadith a-t-il commencé chez les Sunnites ?

2-Qui était le premier à avoir commandé la transcription du Hadith chez les Sunnites ?

3-Qu’est-ce que les Six Sahîh ?

4- Mentionnez trois Recueils de Hadith secondaires.

5-Mentionnez quelques Recueils de Hadith ultérieurs sunnites.

Bibliographie sommaire

Voir la bibliographie de la leçon précédente;

[\[1\]](#)

Coran, Sourate al-Hachr (59), verset 7

[\[2\]](#)

Sourate Âle ‘Imrân (3), verset 132, et voir aussi sourate al-Nisâ’ (4), versets 59,65, 79, ainsi que sourate al-Ahzâb (33), verset 36.

[\[3\]](#)

Sourate al-Nisâ’ (4), verset 11.

[\[4\]](#)

Majma‘ al-Zawâ’id, 4:261

[\[5\]](#)

“Miqyâs al-Hidâyah”, 1: 68-69.

[\[6\]](#)

C.-à-d. l’Imam al-Bâqir (p).

[\[7\]](#)

C.-à-d. l’Imam Ali Ibn al-Hussayn al-Sajjâd (p).

[\[8\]](#)

L’Imam al-Hussayn Ibn Ali Ibn Abî Tâlib, le petit-fils du Prophète (P).

[\[9\]](#)

L’Imam al-Hassan Ibn Ali Ibn Abî Tâlib, le frère aîné de l’Imam al-Hussayn et son prédécesseur au poste de l’Imâmat.

[\[10\]](#)

Le Commandeur des Croyants, l’Imam Ali Ibn Abi Tâlib, le père d’al-Hassan et d’al-Hussayn, le cousin et le Successeur désigné du Prophète.

[\[11\]](#)

“Al-Kâfî, 1:53, Hadîth 1. Ce Hadîth est rapporté d’après les chaînes de transmission de Hichâm Ibn Sâlem, Hammâd et d’autres.

[\[12\]](#)

“Al-Irchâd”, d’Al-Cheikh al-Mufîd, 1/284.

[\[13\]](#)

“Al-Jawâhir al-Saniyyah”

[\[14\]](#)

C’est-à- dire que le hadith est compris d’après sa signification apparente.

[\[15\]](#)

C’est-à- dire que le hadith est interprété selon un indice qui permet une interprétation et non pas selon le sens apparent le plus probable du hadîth.

[16]

‘Ilm al-Dirâyah : la science de discussion du Hadîth.

[17]

Musnad Ahmad Ibn Hanbal, 2/215.

[18]

Bihâr al-Anwâr, 2/147.

[19]

Majma‘a al-Zawâ‘id, 1/139.

[20]

“Ikmâl al-Dîn”, p. 206.

[21]

Ibn Mâjah l’a cité dans ses “Sunan”, 2/877, hadith 6584, et Ahmad Ibn Hanbal dans son “Musnad”, 1/79.

[22]

Voir : “Rijâl al-Najâchî”, 4.

[23]

Voir : “Taqqyîd al-‘Ilm” (L’enregistrement de la Science)0 : 74 ; “Sunan al-Durâmi” : 1/125 ; “Sunan Abî Dâwûd” : 3/318, Hadîth 3646.

[24]

“Tabaqât Ibn Sa‘d”, 7/229 ; “al-Muçannaf”, 11/20277 ; “Tath-kirat al-Huffâdh, 1/123.

[25]

“Majma‘ al-Zawâ‘id”, 1/151 ; “Kanz al-‘Ummâl”, 10/232, Hadîth 29222.

[26]

“Maḥâsin al-Içtilâḥ” : 298 et 299.

[27]

“Çahîḥ al-Bukhârî”, 1:39.

[28]

“Taqqyîd al-‘Ilm” (l’enregistrement du Savoir) op.cit. P. 65

[29]

“Manhaj al-Naqd Fî ‘Ulûm al-Ḥadîth” : 40.

[30]

“Tath-kirat al-Huffâdh, 1/5.

[31]

“Ḥujjiyyat al-Sunnah” : 395 ; “Muqaddamat Ibn al-Çalâḥ”: 296.

[32]

Voir : “Muqaddama Ibn al-Çalâḥ”, p.296.

[33]

Tâbi‘ûn : 2e génération des Compagnons, les compagnons des Compagnons du Prophète (p)

[34]

Voir : “Al-Fihrast”, d’Ibn al-Nadîm, p.307.

[35]

Voir : “Rijâl al-Najâchî”, 8 et 6.

[36]

“Fihrist al-Tûcî”, 174.

[37]

Voir : “Rijâl al-Najâchî”, 8 et 6.

[38]

“Fihrist al-Tûcî”, p.130

[39]

Voir : l’Introduction (Muqaddamah) des “Jawâhir al-Fiqh” (Les Joyaux de la Jurisprudence), d’Ibn al-Barrâj, p.11.

[40]

“Al-Ghârât” (Les Razzias), d’Ibrâhîm Ibn Muḥamad al-Thaqafi

[41]

Ou apologie défensive, selon les termes de Louis Gardet.Ndt.

[42]

Voir “Rijâl-al-Kâchî” : 147/67

[43]

Voir: “Mustadrak al-Wasâ’il” : 3/456.

[44]

Voir : “Ta’sîs al-Chî’ah li-‘Ulûm-il-Islâm”, pp. 235 et 319, et l’introduction de “Tafsîr Gharîb al-Qur’ân” de Zayd Ibn Ali.

[45]

Tâbi’î est le compagnon du Compagnon du Prophète (P).

[46]

Le Livre de l’Interprétariat.

[47]

Le Livre des Exceptions (raretés).

[48]

Le Livres des Vertus.

[49]

Le Livre du Chameau (de la Bataille du Chameau).

[50]

Le Livre de l’assassinat du Commandeur des Croyants (L’Imam Ali-p)

[51]

La Lettre d’Abû J’afar aux habitants de Basrah.

[52]

“Rijâl al-Tûcî”, p. 314.

[53]

“Rijâl al-Najâchî”, p.415

[54]

“Rijâl al-Najâchî”, p.428.

[\[55\]](#)

“Rijâl al-Najâchî”, p.228

[\[56\]](#)

“Al-Irchâd”, d’al-Cheikh al-Mufîd, 2/179.

[\[57\]](#)

“Rijâl-al-Najâchî”, p.21.

[\[58\]](#)

“Rijâl-al-Najâchî”, p.26.

[\[59\]](#)

“Rijâl-al-Najâchî”, p.45.

[\[60\]](#)

“Rijâl-al-Najâchî”, p.156.

[\[61\]](#)

Ce livre a été réédité dernièrement à Qum, sous le titre de “Masâ’il Alî Ibn Ja’far (p)”.

[\[62\]](#)

“Rijâl-al-Najâchî”, p.273.

[\[63\]](#)

“Rijâl-al-Najâchî”, p.326.

[\[64\]](#)

“Rijâl-al-Najâchî”, p.446. Voir aussi “Bihâr al-Anwâr” : 2/150.

[\[65\]](#)

diyyah, plu. *diyyât* : ce qu'on doit payer pour indemniser le sang répandu d'un Musulman ou le dommage corporel qu'il subit.

[\[66\]](#)

Voir : “Muqaddamat Wasâ’il al-Chî’ah”, édition récente : p.64.

[\[67\]](#)

“Fihres Turâth al-Chî’ah”, le 3e siècle de l’Hégire.

[\[68\]](#)

C'est la permission que le *chaykh* (l'expert en *Hadith*) donne à quelqu'un de citer et de transmettre le contenu d'un livre à d'autres, ou bien de relater les Récits parvenus par ouï-dire

[\[69\]](#)

au *chaykh* lui-même, en lui disant: «Je t'ai autorisé à relater le livre untel...» ou bien: «Je t'ai autorisé à relater mes ouï-dire...

[\[70\]](#) »[\[71\]](#)

Voir : “Rijâl al-Tûsi”, 120/ No 249.

[\[72\]](#)

“Rijâl al-Najâchî”, No 671.

[\[73\]](#)

Voir: “Al-Tharî‘ah”, la Lettre Jîm (dj).

[\[74\]](#)

Rijâl al-Najâchî, 1/171, No 135.

[\[75\]](#)

Ou : largement suffisant

[\[76\]](#)

Ou : Les Bijoux triés.

[\[77\]](#)

“Al-Tharî‘ah”, 17/245.

[\[78\]](#)

“Lu’lu’at al-Baḥrayn”, p. 349.

[\[79\]](#)

Le fait de faire passer sous le menton le prolongement du turban qu’on porte sur la tête.

[\[80\]](#)

Voir : “Al-Tharî‘ah” : 22/233.

[\[81\]](#)

Professeur ou cheikh, expert en Science du Hadith. C’est lui qui accorde à un traditionniste l’autorisation (licence) de relater les Hadith.

[\[82\]](#)

khabar, plu. akhbâr : énoncé informatif, hadith transmis

[\[83\]](#)

Indication invitant le lecteur à se référer à ce qui suit.

[\[84\]](#)

al-Muḥaddith al-Nûrî a signalé en détails ces livres dans la conclusion de son ouvrage.

[\[85\]](#)

Affranchissement effectif à l’époque du décès du maître.

[\[86\]](#)

Affranchissement moyennant rachat par l’esclave de sa personne.

[\[87\]](#)

Affranchissement de l’esclave mère de l’enfant du maître.

[\[88\]](#)

Voir : “Al-Tharî‘ah Ilâ Taçânîf al-Chî‘ah”, 1/409-424.

[\[89\]](#)

“Kach-f al-Dḥunûn ‘An Asmâ’ al-kutub wa-l-Funûn”, 1/5952.

[\[90\]](#)

“Annotations de Kach-f al-Dḥunûn ‘An Asmâ’ al-Kutub wa-l-Funûn”, 3/53-56.

[\[91\]](#)

Ce livre est le résumé de “Al-Tharî‘ah Ilâ Taçânîf al-Chî‘ah”,

“Kach-f al-Dhunûn ‘An Asmâ’ al-Kutub wa-l-Funûn”,
 “Annotations de Kach-f al-Dhunûn ‘An Asmâ’ al-kutub wa-
 l-Funûn”, 79-84.

[92]

“Mu‘jam mâ Kutiba ‘An al-Rasûl wa Ahl al-Bayt”, 10/206-
 241 et 12/500-504.

[93]

Du côté chiite, il fut rapporté par al-Cheikh al-Sadûq dans al-
 Khiçâl: 543-545, et du côté sunnite, par al-Râfi‘î dans
 “Akhhbâr al-Tadwîn”, 3/370.

[94]

Al-‘allâmah al-Sayyed Hussain al-Jalâlî a présenté le texte
 (le maten) de ce Hadith et l’a expliqué dans un grand
 ouvrage intitulé “Charh al-Arba‘în al-Nabawiyyah”. Il eut
 plusieurs éditions à Qomet à Beyrouth.

[95]

“Mu‘jam mâ Kutiba ‘An al-Rasûl wa Ahl al-Baytihi (p)”,
 12/206-241 et 12/500-502.

[96]

Nous n’avons pas la date exacte de sa mort.

[97]

Pour plus de détails sur la biographie, voir : “Amal-al-Âmil”
 : 2:48; “Muntahâ al-Maqâl” : 173; “Jâmi‘ al-Ruwât” : 1/446;
 “Rawdhât al-Jannât” : 479; “Tanqîh al-Maqâl” : 2/24; “A‘yân
 al-Chî‘ah” : 7/464.

[98]

Voir l’introduction de l’ouvrage “Al-Arba‘în ‘an al-Arba‘în”,
 pp. 11-12.

[99]

Ce livre a été édité, dans une édition critique réalisée par
 Cheikh Muhammad Bâqir al-Mahmûdî, à Téhéran en 1414 h.

[100]

Voir : “Siyar A‘lâm al-Nubalâ”, 14/125-135.

[101]

Voir : “Al-A‘lâm” d’al-Zurkalî, 3/122.

[102]

Voir : “Siyar “Siyar A‘lâm al-Nubalâ” : 13/277-281.